Réf. communale : 83-2024-08

No CAMAC : **233845** Imprimé le : 04.06.2024



AVIS D'ENQUETE

Demande de permis de construire (P)

L'enquête publique est ouverte du 15.06.2024 au 14.07.2024

Compétence (ME) Municipale Etat

Parcelle(s) No ECA Coordonnées (E / N) 362 268 2538490/1159675

Nom de la commune : Cugy (Vaud)
Nature des travaux : Transformation(s)

Description de l'ouvrage : Installation d'une PAC air/air réversible

Situation : Chemin du Château 14

Note de Recensement Architectural : ---

Propriétaire(s): MR GIRARDET OLIVIER

Promettant(s) acquéreur(s): --Droit(s) distinct(s) et permanent(s): ---

Auteur(s) des plans : ADRIEN BRIFFAZ LEADER FROID ARC LÉMANIQUE

SA

Demande de dérogation : --Particularité(s) : ---

Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 233845

1	es générales		2 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10				
1	Communa (*)		Compétence M ou ME	(*): (ME) Munic	ipale Etat		
(Commune ().	Cugy (Vaud)					
	Lieu-dit :						
(et/ou adresse (*) :	Chemin du Château 14					
	Coordonnées (E / N) (*) :	2538490 / 1159675 (cool	données moyennes de l'o	uvrage, par exemp	ole: 2549170 / 1	161250)	
1	No de parcelles (*) :	362					
1	No ECA :	268					
-	Note recen, architectural:						
urs	s (si plusieurs, ajouter en pag	e n° 14)					
j	Propriétaire (*) :						
1	Nom, Prénom :	m, Prénom : MR GIRARDET OLIVIER		Raison sociale :			
,	Adresse :	Chemin du château 14		Tél.:	079 205 25	92	
1	NPA / Localité :	1053 CUGY		E-mail:	girardet@a	dropharm.com	
7	Promettant acquéreur :						
1	Nom, Prénom :			Raison soo	ciale :		
7	Adresse :			Tél. :			
1	NPA / Localité :			E-mail:			
7	Droit distinct et permane	ent :					
,	Nom, Prénom :			Raison sociale : Tél. : E-mail :			
7	Adresse :						
-	NPA / Localité :						
7	Auteur des plans (*) (per	sonne physique selon art. 72	RATC)				
ļ	Projet nécessitant :] Architecte] Ingénie	ur [X] Exception art. 106	LATC			
	Nom, Prénom :	ADRIEN BRIFFAZ		N° reg. ma	andataire :		
	Profession:	Bureau technique					
9	Raison sociale :	LEADER FROID ARC LI	ÉMANIQUE SA	E-mail:	adrien.briff	az@leaderfroid.ch	
9	Adresse :	Route de Bellevue 11		Tél. :	079 656 85	86	
j	NPA / Localité :	1029 VILLARS STE CRO	XIC	Fax:			
-	Nature des travaux princ	cipale (*) : (une seule coch	e possible)				
	[_] Adjonction		☐ Agrandissement			☐ Changement / nouvelle destination des local	
	☐ Construction nouvelle		☐ Démolition partiell			☐ Démolition totale	
	[X] Transformation(s)	démolition	☐ Reconstruction ap	rès incendie		Rénovation totale	

Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Parti	cularités				
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre au	ssi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*):		[_] Oui [X] Non	
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation	n ou par une décision particulière (DFIRE/MS	5)		
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protect	etion			
13.	a) Le projet implique un défrichement de	m² (cocher aussi la question N° 105)			
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de hai	е		Ш	
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (v	oir aussi la question N° 107)			
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit	(voir la question N° 38)			
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'enviro	nnement (EIE)		LI	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAN	MAC (art. 72i RLATC) :	N° FAO :		
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre for	ncier (mensuration officielle) (*) :		[_] Oui [X] Non	
L'end	uête publique de 30 jours est ouverte du	au			

20.

21.

30. 31.

Demande de permis de construire (P) - 233845

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

	Maître de l'ouvrage (*) :			
	[] 01 CFF			
		défense, de la protection de la population e	et des sports	
	participant analysis society to the	ctions et de la logistique (OFCL) ou Domain		
	[] 07 Swisscom			
	[] 08 La Poste			
	[] 10 Canton		- 4 - 4	
	11 Entreprise de droit public o	f'un canton		
	[] 15 Commune			
	The state of the s	le la commune (transports publics, gaz, ea	u. électricité, etc	
		les caisses de pension et les caisses mala		Zego quality (
	22 Institution de prévoyance,	V		
	23 Caisse maladie, SUVA			
	24 Banque, fond immobilier, h	nolding financière		
	[] 31 Usine d'électricité privée			
	[_] 32 Usine à gaz privée			
	1 33 Chemin de fer privé			
	1 41 Société individuelle ou de	personnes (construction, immobilier)		
	1 42 Coopérative de logement			
	∐ 43 Société de capitaux, SA, S	sarl (construction, immobilier)		
		personnes (industrie, artisanat, commerce)		
	☐ 52 Société de capitaux, SA, S	Sarl (industrie, artisanat, commerce)		
	[X] 61 Particulier et hoirie			
	[] 63 Organisation international	e, ambassade		
	[] 62 Autre maître d'ouvrage pri	vé (église, fondation, association, etc.) :		
	Nom, Prénom : CÉDF	RIC GIRARDET	Raison soo	ciale :
		in du château 14	Tél.:	079 205 25 92
	NPA / Localité : 1053	CUGY	E-mail:	girardet@adropharm.com
	Direction des travaux (*) :			
	Nom, Prénom : BRIFF	AZ ADRIEN	Raison soo	ciale : LEADER FROID ARC LÉMANIQUE SA
	Adresse : Route	de bellevue 11	Tél. :	079 656 85 86
	NFA / LOCAINE . 1029	VILLARS SAINTE CROIX	E-mail:	adrien.briffaz@leaderfroid.ch
CA	RACTERISTIQUES DE L'OUV	RAGE		
	Genre de construction (*) :	[_] Bâtiment [X] Ouvrage de génie	civil, aménager	ment extérieur
	Type d'ouvrage (*) :			
	Approvisionnement en eau / éne	roje r) 44 Alimentation on an		
	Approvisionment en dad / ene		allations shimis	
		 13 Usines à gaz, réseaux et inst 14 Chauffage à distance 	allations chimiq	ues
		·		
	Elimination des déchets	[X] 19 Autre		
	Limitation des decrets	22 Ordures ménagères		
	Infrastructure routière, parking	 23 Autres déchets 34 Route, place de stationneme 	n#	
	minustration roducto, parking	** ***********************************	HL.	
	Autre transport et communication	☐ 35 Parking couvert	de for (up acre)	
	is a remoper of communication	Д основаемо роси опению	75 75 7	
		1 143 Constructions pour le paying	5-	
		1 145 Constructions pour les comm		antonno tělánhonio)
		45 Constructions pour les comm 149 Autres constructions vouées		antenne telephonie)
		[] 49 Autres constructions vouées	aux transports	

Stockerson, recherche, samik. 5 Ecole, systems d'aducation (ausau au niveau au netratie)							
3 Hopping			nté, [] 51 Eco	le, système d'	éducation (jusq	u au niveau maturité)	
4 Froyer avec some medicaux ofton assistance sociale 58 Autre oblisionement de saute specialises 58 Autre oblisionement de larges et defautrement 58 Bătiments à but culturel musées, bibliothèques et monuments 58 Bătiments à but culturel musées, bibliothèques et monuments 58 Bătiments à but culturel musées, bibliothèques et monuments 58 Bătiments à but culturel musées, bibliothèques et monuments 58 Bătiments à but culturel musées, bibliothèques et monuments 58 Bătiments à but culturel musées, bibliothèques et monuments 58 Bătiments à but culturel musées, bibliothèques et monuments 58 Bătiments à but culturel musées, bibliothèques et monuments 58 Bătiments à but culturel musées, bibliothèques et monuments 58 Bătiments a but culturel musées, bibliothèques et monuments 58 Bătiment a pluseure sogements pour fhabitation exclusivement 77 Batiments a but culturel subsemment, principalement à usage de partiel monuments pour d'abbitation 77 Batiment a pluseure sogements pour fhabitation 77 Batiments a but culturel subsemment partiel avec de partiel autre d'abbitation 77 Batiment a pluseure sogements pour fhabitation exclusivement 77 Batiment a pluseure sogements pour fhabitation 77 Batiment a pluseure sogements pour fhabitation 77 Batiment a pluseure sogement sogements pour fhabitation 77 Batiment 77 Batiment a pluseure sogement partiel avec de partiel autre a subsemment sogement partiel avec de partiel avec de plus et a plus		loisirs, culture	_] 52 For	mation supérie	eure ou recherch	he	
SA Autre diablissement de santé specialise			[] 53 Hôp	ital			
Sintablation de loairs de foursee				er avec soins	médicaux et/ou	assistance sociale	
97 Figliss et baltiment à but cellurary subset. bibliothèques et monuments 58 bibliothèques 58 bibliothèques 58 bibliothèques et monuments 58 bibliothèques et monuments 58 biblio			∐ 55 Autr	e établisseme	ent de santé spé	ecialisé	
SB 88timents a blu culturer, museles, bibliothinquiss et monuments 58 88timents a blu culturer, museles, bibliothinquiss et de port 59 58tes en omisports et saltés de sport 61 4 ménagement de berges et barrages 62 4 constructions pour la défense nationale 63 4 ménagement de berges et barrages 62 6 4 ménagement de berges et barrages 63 4 ménagement de berges et barrages 77 1 Maison individuelle à un Segement, incivie 77 1 Maison individuelle à un Segement, incivie 77 8 4 mismon individuelle à un Segement, incivie 78 6 mismon individuelle à un Segement, incivie 78 6 mismon individuelle à un Segement, incivie 78 6 mismon de la construction exclusivement 78 6 mismon individuelle à un Segement, incivie 79 6 mismon individuelle à un Segement, incivie 79 6 mismon individuelle à un Segement, incivie 79 6 mismon individuelle 78 6 mismon individuelle 78 6 mismon individuelle 79 6				allation de lois	sirs et de tourisn	ne	
Autres infrastructures			[_] 57 Egli	se et båtimen	t à but religieux		
Autres infrastructures			[_] 58 Bāti	ments à but c	ulturel, musées	, bibliothèques et monum	nents
			[_] 59 Sall	es omnisports	et salles de sp	ort	
99 Autres infrastructures 199 Autres infrastructures 71 Malasion individuellée à un logement, isolée 72 Malasion individuellée à un logement, mobyenne ou jumelle 73 Bătiment à usage ministructures 74 Bătiment à usage ministructures 74 Bătiment à usage ministructures 75 Foyer sans soins medicaux et/ou assistance sociale		Autres infrastructures	[_] 61 Ame	enagement de	berges et barra	ages	
71 Maison individuelle à un logement, solée 72 Maison individuelle à un logement, solée 73 Maison individuelle à un logement, motyenne ou jumelle 73 Maison individuelle à un logement, motyenne ou jumelle 74 Bătiment à puisseurs logements pour l'habitation exclusivement 74 Bătiment à puisseurs logement à usage d'habitation 74 Bătiment à l'al Parique, usine, a teller 74 Bătiment à usage d'habitation 74 Bătiment à l'al Parique, usine, a teller 74 Bătiment à l'al Parique, a l'al Parique 74 Bătiment à l'al Par			[_] 62 Con	structions pou	ır la défense na	tionale	
72 Maisson individuelle au nogement, mitoryenne ou jumelle 73 Batiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement 74 Batiment à jusque mitote, principalement à usage d'habitation 76 Foyer sans soins médicaux étou assistance sociale 76 Foyer sans soins médicaux étou saistance sociale 76 Foyer sans soins médicaux étous étours de forement situe sur une autour des coordonnées E/N du projet 76 Foyer sans soins médicaux étous saistance soins saistance soin			[] 69 Autr	es infrastructi	ures		
74 Bătiment a jusiaeuris logements pour Thabtation exclusivement 74 Bătiment a usage mixte, principalement à usage d'habitation 74 Bătiment a usage mixte, principalement à usage d'habitation 74 Bătiment a usage mixte, principalement à usage d'habitation			[_] 71 Mai	son individuel	le à un logemen	nt, isolée	
74 Bătiment a jusiaeuris logements pour Thabtation exclusivement 74 Bătiment a usage mixte, principalement à usage d'habitation 74 Bătiment a usage mixte, principalement à usage d'habitation 74 Bătiment a usage mixte, principalement à usage d'habitation			[] 72 Mai	son individuel	le à un logemen	nt, mitoyenne ou jumelle	
A Bâtiment a usage mixte, principalement a usage of thabitation 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale 76 Foyer sans soins médicaux et/ou section soins soins et/out such soins soins médicaux et/out such soins soin							ement
76 Foyer sans soins médicaux et/lou assistance sociale 78 Garage, place de parce en rapport avec l'habitation 77 Foy Autre construction agricole 78 Garage, place de parce en rapport avec l'habitation 77 Foy Autre construction agricole 81 Construction sylvocile 81 Construction sylvocile 81 Construction sylvocile 82 Construction sylvocile 95 Fabrique, usine, at eller 95 Fabrique, at eller 95 Fabriq			A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	v			
76 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation 79 Autre construction agricole 81 Construction agricole 82 Construction agricole 82 Construction agricole 82 Construction agricole 82 Construction spivilicole 83 Each services, administratif. 91 Fabrique, usine, atelier 94 Bât. commercial, magasin 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc 98 Autres hêbergements de courte durée 99 Autre construction destinée à des activités économiques 99 Autres nêbergements de courte durée 99 Autres nêbergements de l'abitation ne l'abitation néberge de l'abitation (PGA) 90 Autres nêbergements de l'abitation (PGA) 90 Autres nêbergements de l'abitation (PGA) 90 Autres nêbergements de l'abitation ne l'abitation individuelle 90 Autres nêbergements de l'abitation ne de l'abitation ne l'abitation individuelle 90 Autres nêbergements de l'abitation ne de l'abitation ne ne l'abitation ne ne au de boisson :							
Agriculture. sylviculture 79 Autre construction en rapport avec t'habitation 75 Autre construction des eaux en rapport avec et en rapport avec et en rapport avec t'habitation 75 Autre construction des eaux en rapport avec et en rapport av							
Agriculture. sylviculture					Account to the same of the sam		
Rational		Agriculture, sylviculture					
Industric, artisanat,							
commerce, services, g92 Halle, dépôt, silo, citeme administration g93 Bât administratif, bureaux g94 Bât administratif, bureaux g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hotel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hotel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hotel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hotel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hotel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hotel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hotel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc g95 Elablissements tels que hotel, café-restaur		Industrie, artisanat,	AND THE RESERVE AND ADDRESS OF THE RESERVE AND A				
94 Bat. commercial, magasin 94 Bat. commercial, magasin 95 Betalissements lets que hotel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc 96 Autres hébergements de courte durée 99 Autre construction destinée à des activités économiques 99 Autres hébergements de courte durée 99 Autres hébergements de courte durée 99 Autres betalier à des activités économiques 99 Autres proférée de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :		commerce, services,					
94 Bât. commercial, magasin 96 Etablissements tels que hótel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc 98 Autres rebergements de courte durée 99 Autre construction destinée à des activités économiques		administration	1,000				
95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc 96 Autres hèbergements de courte durée 99 Autre construction destinée à des activités économiques 99 Autres hèbergements de courte durée 99 Autres hèbergements de des activités économiques 10 m							
96 Autres hébergements de courte durée 99 Autres construction destinée à des activités économiques						fé_restaurant_café_bar_ti	ea-room etc
Situation Signature			AND THE PARTY OF T				carroon, co
Situation 33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet):			(Fig. 2)	=			
33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) : X 5 m				0 00/101/401/01	r document de dece	S double to Coon on Inques	
X 5 m	Situat	tion					
100 m	33.	Emprise de l'ouvrage (dé	efinie par le rayon autour d	les coordonné	es E/N du proje	et):	
100 m		[X] 5 m	[110 m	[125 m		[150 m	
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune : 35. Dans un plan général d'affectation (PGA) X Dans un plan partiel d'affectation (PGA) X Dans un plan partiel d'affectation (PPA) Nom et/ou No de la zone : zone d'habitation individuelle 36. Secteur de protection des eaux : X Au		19 (d. 110.0)	550	-			
Dans un plan genéral d'affectation (PGA) Dans un plan partiel d'affectation (PPA) Dans un plan partiel d'affectation (PPA) Dans un plan partiel d'affectation (PPA) Dans un plan de quartier (PO/PQCM) 36. Secteur de protection des eaux : X Au □ B (Si zones S. cocher la question N" 115) 37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCBF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours. cocher la question N" 127) Bruit		L] 100 III	L] 250 III	[] 300 III		☐ 1000 III	
Dans un plan partiel d'affectation (PPA) Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Dans un pl	34.	L'ouvrage est également	situé sur une autre comm	iune :			
Dans un plan partiel d'affectation (PPA) Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Dans un pl	0.5	B	# (DO.)	7347			
Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)	35.			[X]			
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127) Bruit 38. [X] a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14. (jaindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV)) Eau potable, défense incendie 40. Alimentation en eau de boisson :					Nom et/ou N	lo de la zone :	zone d'habitation individuelle
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127) Bruit 38. [X] a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14. (jaindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV)) Eau potable, défense incendie 40. Alimentation en eau de boisson :	36	Secteur de protection de	s eaux :	IXI Au F Ti	iiB (Si zones S. c	ocher la question N° 115)	
Seruit S		2 42/00/01/20 \$10/20/44/01/20				content di question (17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 1	
38. [X] a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation [] b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14. (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV)) Eau potable, défense incendie 40. Alimentation en eau de boisson :	37.	(joindre l'accord de l'entrepi	rise ferroviaire selon art. 18m	LCdF) (si l'acc			
38. [X] a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation [] b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14. (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV)) Eau potable, défense incendie 40. Alimentation en eau de boisson :	Bruit						
b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14. (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV)) Eau potable, défense incendie		[V] a) Los dossás de san	reibilità qui bruit (DCD) ant	dálá átá attelh	uós dans las as	ange d'affactation	
séjournent règulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14. (yoindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV)) Eau potable, défense incendie 40. Alimentation en eau de boisson :	30.						
40. Alimentation en eau de boisson :		séjournent régulièren indiqué à la question	nent pendant des période N° 14.	s prolongées,	est située sur u	ne parcelle où le DSB n'	a pas encore été défini. Le DSB proposé est
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Distance [m] : Ramassage des déchets 42. a) Conteneurs ordures ménagères Distance [m] : Projeté Distance [m] :	Eaup	otable, défense incendie					
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Distance [m] : Ramassage des déchets 42. a) Conteneurs ordures ménagères Distance [m] : Projeté Distance [m] :	40.	Alimentation en eau de h	ooisson :		1 I Réceau r	nublic	F 1 Alimentation privée
Distance [m] : Ramassage des déchets 42. a) Conteneurs ordures ménagères				. death			
Ramassage des déchets 42. a) Conteneurs ordures ménagères	41.	Detense incendie extérie	eure a partir d'une borne h	ydrante :			[_] Projetée
42. a) Conteneurs ordures ménagères					Distance [m]	in the state of th	
b) Différenciés	Rama	ssage des déchets					
	42.	b) Différenciés					

13.05	2024 Dem	ande de permis de d	construire (P)	- 233845	
Supp	ression des barrières architecturales				
43.	 ☐ La construction de locaux et installations ac besoins des personnes handicapées ou âge ☐ Transformation ou agrandissement de bâtim 	ées (art. 36 et 37 RATC)			est adaptée aux
Equi	pements, installations				
49.	☐ Piscine démontable d'une saison à l'autre (d	listribution de la directive DCPE 50	1 par la commune)		
	Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, ca	mpings, dortoirs ; question 356 ou	357)		
Déch	ets de chantier				
50.	Si la quantité de déchets de chantier attend faut s'attendre à la présence de polluants d l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité of l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité of l'Autorité of l'Autorité of l	angereux (p. ex. PCB, HAP, plo	us) dépasse 200 m3 omb ou amiante), un p	où, en cas de déconstruction o plan d'élimination des déchets,	ou transformation, s'il comme prévu par
D. S	URFACES, VOLUME, COÛT				
		Existant Ajou	ıté Supprimé	Total après trav.	
60.	Surface totale des parcelles [m²]	1692			
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)				
62.	Surface bátie [m²] (B)	186			
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	372			
	dont consacrée au logement [m²]				
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65.	Cube SIA [m ^a]				
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	5765 CFC 1	à 5 [CHF]		
E. B.	ATIMENT ET LOGEMENT				
75.	Description du projet (*)				
	Nb total de nouveaux bâtiments	0 Avec logements		Sans logements	
	Nb total de bâtiments transformés	1			
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fid	ches båtiment pour chaque båtimer	nt)		
F. PI	LACES DE STATIONNEMENT				
		Existant Ajou	uté Supprimé	Total après trav.	
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81.	Couverts, garages extérieurs				

82. Places non couvertes

83.

Total (à reporter sous question N^* 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)

84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	e bâtiment [1]					
B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment transformé				
B2	N° de parcelle (*) :	362				
ВЗ	N° ECA :	268				
B4	Rue/lieu (*) :	Chemin du château 14				
B5	Dénomination du bâtiment :					
B6	Nombre d'entrées avec adresse :					
CAR	ACTERISTIQUES DU BATIMENT					
B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un	logement			
	Classe :	Maisons individuelles				
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	186				
В9	Surface brute utile des planchers [m²] :					
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :		Pour les activités [m²] :			
B11	Cube SIA [m³] :					
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols					
B13	Nombre total de logements après travai	ux (*): 1				
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce ;		Nb 3 pce : Nb 6 pce or	u plus :	
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	odifient-ils le nombre ou la	a taille des logements :	Non		
CAR	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S	SYSTEME DE CHAUFFA	GE			
Aide p	oour la saisie: <u>lien</u>					
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systère	me de chauffage (*):				
	Principal:	Chaudière à condensation	on pour un seul bâtiment			
		Pompe à chaleur PAC p	M 18-41 1 IEEE/ DOMANTEN			
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :	A Taliford Commence				
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	ystème de chauffage (*)				
	Pour générateur principal:	Mazout				
	Pour générateur secondaire:	Air				
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produc	ction d'eau chaude sanita	aire (*) :			
	Principal:	Chaudière (générique)				
	Secondaire:	The state of the s				
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	production d'eau chaude s	sanitaire (*) :			
	Pour générateur principal:					
	Pour générateur secondaire:					
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	invier 1991 (date du perm	nis de construire) :	[X] Oui	[_] Non	
Pour • fair des • dép (At	iante dans les bâtiments transformés o r tous les cas où la construction a eu lieu e re établir un diagnostic amiante (le diagno s diagnostiqueurs amiante du Forum Amia poser le rapport de diagnostic amiante au ttention : le rapport sous forme électroniquendre à la demande de permis de construir	avant le 1er janvier 1991 ostic peut aussi être dans iante Suisse (FACH) (lien) u format PDF sur la platefo ue doit être signé)	(date du permis de constr s certaines occasions de ty 1) forme GDA	pe « utilisati	on normale	») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez- [] Oui de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

AUTI	RES INFORMATIONS SI	JR LE BATIME	ENT				
39.	a) Façades, toiture	Materiau,	couleur :				
		Mode de d	couverture, couleur :				
	Type de fermeture :	Stores St	∐ Volets				
	b) [] Surface de toiture	e ou de façade	en métal non enduit (par ex	en cuivre ou zinc) supérieure :	à 50 m²		
44.	Installations de stoc		arbures et autres liquides po	uvant polluer les eaux, soumise	es ou non soumises à aut	orisation s	spéciale selon art. 32 OEa
45	a) Ascenseur, monte-c		[] Electrique [] Hydrau	ilique			
	b) Rampe/plate-forme		☐ Electrique ☐ Hydrau				
	c) Contenance du rése		litres				
			au transport de personnes				
46.	Raccordement TV/radi		Antenne collective	☐ Antenne extérieure	[] Antenne intérieur	9	
			☐ Parabole	☐ Câble téléréseau			
PAR	TIE ENERGIE						
(COV-M)	tion thermique (bătimen	te carrae las	any frigorifianos)		Comp	Atonoo	
	ion thermique	ns, series, loc	aux mgomiques)		M	étence ME	
48.	Qh (MJ/m².an):		Information	s complémentaires :			
	Qhli (MJ/m².an):		Informations	s complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou é	gal à Qhli			LI		
	b) Demande de déroga	ation Qh est su	périeur à Qhli				
			ılaire EN-2a ou EN-2b et le es formulaires EN3 et EN-\				
	Surface de référence é	nergétique					
	SRE:		Informations	s complémentaires :			
465.	Installation de locaux f	rigorifiques et/o	ou de congélation				EN 6
468.	Serres artisanales ou a	agricoles chauf	ffées				EN 7
474.	Halles gonflables					Ц	EN 8
Insta	llations techniques du l	pâtiment					
449.			matisation ou de pompe à ch excepté PACs des villas et d	aleur (PAC) contenant des fluid les piscines privées	des	[X]	75
450.	a) Pompe à chaleur ut	lisant le sous-s	sol comme source de chaleu	r (sondes)			65A
	b) Pompe à chaleur ut	lisant les eaux	souterraines comme source	de chaleur (pompage)			65B
	 c) Pompe à chaleur (ai d'eau chaude sanitaire 		r), à l'intérieur ou à l'extérieur	r, pour le chauffage ou pour la p	production	Ц	Annexe
456.	Chauffage à bois ou ai lourd	ı charbon d'un	e puissance supérieure à 70	kW, ou chauffage à mazout me	oyen ou		
461.	Justificatif de la part m	inimale d'énerç	gies renouvelables		[X]		EN-VD 72
462.	Installation de chauffaç	ge et/ou d'eau	chaude sanitaire		Ц		EN 3
463.	Installation de ventilation	on					EN 4
464.	Installation de réfrigéra	tion / humidific	cation			[X]	EN 5
466.	Installation de producti	on d'électricité	par combustible				EN 9
475.	Résidences secondaire	es					EN 3
Diver	S						
470.	Installation de chauffag	ge en plein air					EN 10
471.	Patinoires (RLVLEne,	art 53) - Conce	ept énergétique à soumettre	à la DGE-DIREN			
473.	Bâtiments tertiaires et	du secteur pub	olic de plus de 1000 m²				
	- justificatif selon SIA 3	80/4 de la con	sommation électrique pour l'	éclairage			EN 12
	- justificatif selon SIA 3	80/4 de la con	sommation électrique pour la	a ventilation et la climatisation			EN 13
476.	Grands consommateur	rs (consommat	tion électrique >0.5 GWh ou	thermique >5 GWh)			EN-VD 15
477,	Demande de dérogation	n à la loi sur l'é	énergie ou à son règlement d	d'application			
	Précisez l'article :						
Vous	trouverez plus de renseig	nements sur le	es formulaires 'Energie', sur	le site de la DIREN			

Page 7 / 15

L. SIT	UATION DE L'OUVRAGE			Annexes	
Enviro	nnement				
101.	Situation particulière				
	Dans un plan cantonal d'affectation				
	Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)				
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[] Oui	[X] Non		
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Oui	[X] Non		
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.			66 A	
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).			66 B	
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)				
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection				
103.	Dans l'aire forestière	Ц			
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt				
105.	Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)	П		Annexe	
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	∐ Oui	[X] Non	43 - DN	
	Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le <u>guichet cartographique cantonal</u> (thème dangers naturels)				
	- Inondations (INO)				
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.				
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.				
106 B.	Dans un site polluè (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lieu d'accident				
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)				
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	[1			
110.	Dans une région archéologique				
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)	Ц			
Prése	rvation du parc locatif				
	ux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du	1.1		53	
112.1	bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux <u>seulement lorsque l'immeuble existant</u> <u>comprend au moins trois logements loués</u> en dernier lieu (même vacants)			SS.	
	b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête.			53	
	Procédure simplifiée				
112.2	a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée.			53 B	
	b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).			53 B	
Logen	nent d'utilité publique				
112.3	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	a []		54	
Bruit					
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	Ц		Annexe	
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	Ц			

Prote	ction des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	[] la rive d'un lac [] d'un cours d'eau à ciel ouvert [] d'un cours d'eau sous voûtage		
Gesti	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [_] Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	П	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] Ouvrage d'infiltration etc.)	Ц	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	Ц	
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	aux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	L	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	Ц	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	L	
	ux occupant des travailleurs		40.51.61
150.	 a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	Ц	51
Envir	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) ☐ Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon ☐ Raffinerie de pétrole ☐ Installation géothermique (plus de 5 MWth) ☐ Installation thermique (plus de 100 MWth) ☐ Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Com	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bătiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) ☐ Inférieure à 2000 m² ☐ De 2000 à 5000 m² ☐ Supérieure à 5000 m² (EIE)		43
	Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²		
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau		43

Métau	ux et machines				
158.	Vertical and the second	Vieux métaux (EIE) Métaux non ferreux (EIE)		□ 43,64	
Bois				Annexes	
159.	Bois et traitement du bois [_] Panneaux d'agglomérés (E	IE) [] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	П	43, 64	
Chim	le				
160.	Produits chimiques, pétroliers, [] Fabriques d'explosifs et de [] Transformation (> de 5000 r	munitions (EIE) [] Stockage de plus de 1000 t (EIE)	Ц	43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et v médicaments, de sérums et de	vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de e vaccins		43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoi	utchouc		43, 64	
Alime	entation				
163.	Produits alimentaires		L	43	
164.	Produits agro-alimentaires			43, 64	
Autre	s matériaux				
165.	Arts graphiques		П	43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement	de la maison et du logement	L	43, 64	
167.	Produits, appareils, instrumen	ts mécaniques et électroniques	П	43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir			43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex.	peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	☐ Cimenteries (EIE) ☐ Ver	reries (plus de 30'000 t/an) (EIE)			
N. GE	ENIE CIVIL, DECHETS, SUR	V. DES OUVRAGES, STEP			
Terra	ssements, dépôts d'excavation	n et décharges			
200.		u remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou s de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³	Ц		
207.	Le projet a des emprises (tem conduites, de plus de 1'000 m	poraires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les êtres linéaires ?		Concept de gestion des sols	
201.	Dépôts d'excavation impliquar ☐ De 50'000 à 500'000 m³ ☐				
202.	Décharges contrôlées pour ma	atériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Instal	lations de collecte, de tri, de c	onditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de tra	itement o	des déchets	
203.	Déchetteries ou postes de coll	ecte des déchets	П		
204.	Installations de traitement des [] Inférieur ou égal à 1000 t/a	déchets n ∐ Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures (Ell	Ε)			
206.	Construction ou modification d d'épuration	le stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boue	s 📋	51	
Surve	eillance des ouvrages de reten	ue			THE SE
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m³	Ц		
		Retenue au dessus du terrain naturel			
		Volume d'eau permanent m³ :			

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bătiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bătiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières	П	52
257.	Silos à fourrage	Ш	43
258.	Installations de biogaz.	Ц	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets camés, boucheries en gros [_] Capacité jusqu'à 5000 t/an [_] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	sements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bătiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	Ц	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	П	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labora	atoires et cabinets		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	Ц	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimeti	ères		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	Ц	43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir		
	☐ Stands de tir (cas général) ☐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [] eau non chauffée		32
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [] eau non chauffée		
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisirs	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[]	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	П	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	Ц	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	П	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[]	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux		
	All 15 11 the short of step short of site of s		
R. RIS	QUES, DANGERS PARTICULIERS		
Trafic	aérien / Véhicules à moteur		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien	Ц	Annexe
401.	 a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) 	Ц	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	П	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64
403.	Places de lavage pour véhicules.		64
404.	Garages professionnels		43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incend	lie, explosion, pollution		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[]	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43. 64
410.	Entreprises de nettoyage	[1]	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères		64
	(eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		
Rayon	nement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle Modification d'installation existante		Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)		ESTI TD7
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives		
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE) Page 12 / 15		

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)				
	Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes	Ц			
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EC	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri o	le protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	LI		45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	U		Annexe	
	(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantati	[_] on)			
G. Al	INEXES TO BE SUBJECT OF THE SECOND OF THE SE				
90.	a) Plans				
	Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)			[X]	
	Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selor sur le site de l'office de la consommation.	n les exigences	présentes		
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans	Dem	andé		
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune :	M	ME 2	Fourni 2	
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	0 2	0 2	0 2	
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	Etablie par : Propriétaire Promettant acquéreur	2	0		
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	(1	
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0		
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0		
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2 2	0		
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2	0		
	(art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2	0		
	annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	T 1	
	Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	Li	
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0		
	Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	0	1	[X]	
	Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2 2	0		
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	[X]	
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié				
	Proposition de degrè de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis	2 2	0		
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0		
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	[]	

13.05.2024

Demande de permis de construire (P) - 233845

BLOC-NOTES

- Mandataire
- 2 Commune
- 3. CAMAC:

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Propriétaire : la Doceron Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent

Leader Froid Arc Lémanque SA Route de Belle

Auteu 029 Villars 5 50 50

Leager Froid Arc Lémanique SA

Route de Bellevue 11 1029 Villars-Ste-Croix

Tèl: 021 808 50 50

Déstinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)
Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.— Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) Raison sociale: Adresse (*)

N° postal (*):

GIRARDET

Prénom:

OLIVIER

Chemin du château 14

Tel. E-mail Localité (*):

079 205 25 92 girardet@adropharm.com Leader Froid

CUGY VD

Arc Lémanique SA Route de Bellevue 11

Villars-Ste-Croix èl: 021 808 50 50

date et signature (*) :

las s

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) :

Tél. (*):

Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- · La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- · Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

MR GIRARDET OLIVIER

RAISON SOCIALE:

Adresse:

Chemin du château 14

Tél.:

079 205 25 92

205 25 92

10001

girardet@adropharm.com

NPA:

1053

E-mail: LOCALITE:

CUGY

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

ADRIEN BRIFFAZ

RAISON SOCIALE :

LEADER FROID ARC LÉMANIQUE SA

Adresse : Tél. : Route de Bellevue 11 079 656 85 86

E-mail:

adrien.briffaz@leaderfroid.ch

NPA:

1029

LOCALITE:

VILLARS STE CROIX



Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

VEZV	100		
Rec	uiá	ran	+
Nec	uc	ail	

Girardet Olivier

Adresse

Chemin du château 14

N° parcelle

362

NPA/Lieu

1053 Cugy

Autorisation construction n°

3133

Veuillez saisir les données manuellement. La fiche de données contenant les indications de niveau de puissance acoustique de la pompe à chaleur doit être jointe à l'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit.

etre jointe à l'accestation du l'espect des exigences de pr	otection contre le	bruit.		
Fournisseur	Daikin	Modèle, type	FTXM42N 8	RXM42N9
Puissance de chauffe (A2/W35)	5 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W4)	7-55)	60 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/W35)	5 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour		60 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	5 kW	Puiss, acoustique, régime max, de nuit		60 dB(A)
Type d'installation	Installation	n extérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'h	abitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone	e d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)
Respect des valeurs limites d'expositio	n			
Niveau de puissance acoustique	Fonctionn	ement nocturne actif de 19 à 7 heures	60 dB(A)	60 dB(A)
Conversion du niveau sonore			-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D _c	PAC proch	ne façade	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	15 m		-23.5 dB	-23.5 dB
Mesures de protection contre le bruit			0 dB	0 dB
Niveau sonore L _{pA} au récepteur			31.5 dB(A)	31.5 dB(A)
Facteurs de correction				
Correction de niveau K1	pour insta	llations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèremen	t audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audib	e	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement		ement limité la nuit lélestage de 22 à 7 heures	0 dB	-6 dB
Niveau d'évaluation L,			38.5 dB(A)	37.5 dB(A)



Oui

Oui

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Examen des mesures préventives

Installation intérieure Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité

Justification: Engendre des coûts disproportionnés

Niveau de puissance acoustique Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique

mplacement optimisé Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment

Fonctionnement nocturne moins bruyant Actif de 19:00 à 7:00 heures

Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été

informés de l'importance de ce créneau horaire

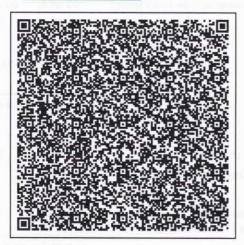
Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition La valeur limite est respectée

Évaluation du respect du principe de prévention

Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

→ Vers le formulaire online



Pour toutes questions

Auteur Casassas Luc, luc.casassas@leaderfroid.ch, 0795120393

Lieu, Date Signature

Villars-St-Croix, 27.03.2024

Route de Bellevue 11 1029 Villars-Ste-Croix Tèl: 021 808 50 50

Annexes

Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade

□ Plans du logement

Feuille de données avec indication de la puissance acoustique

Documentation sur les mesures de protection contre le bruit



Dépôt d'un rapport de diagnostic amiante sur la plateforme de Gestion des diagnostics amiante

Informations relatives à votre demande

Date et heure de dépôt :

03.05.2024 16:20

Notre référence :

BF8355-KQL9UD

Base légale

E-mail du mandataire (ingénieur / architecte)

adrien.briffaz@leaderfroid.ch

Etendue du diagnostic

Partiel (bâtiments type 71 72 78 81 82) (cas E)*

Le diagnostiqueur est sur la liste

du FaCH

Oui

Le cahier des charges ASCA

est respecté

Oui

Le propriétaire est d'accord de publier le rapport sur Internet

Oui

J'atteste avoir pris connaissance des conditions légales liées à la problématique amiante et je m'engage à les faire respecter et à en informer qui de droit. Oui

Bâtiment

Bâtiment concerné par l'expertise amiante

Numéro ECA: 268

Description du bâtiment : Habitation Numéro Commune cantonal : 83

Numéro EGID : 867706 Rue : Ch. du Château Numéro de rue : 14

NPA, localité : 1053 Cugy VD Coordonnées X : 2538494 Coordonnées Y : 1159675

Propriétaire du bâtiment

Nom, prénom : Girardet Olivier Rue : Chemin du Château

Numéro de rue : 14

NPA, localité : 1053 Cugy VD Téléphone : 079 205 25 92 E-mail : girardet@adropharm.com



Mandataire (ingénieur /

architecte)

Raison sociale : Leader Froid Arc Lémanique SA

Nom, prénom : Adrien Briffaz Rue : Route de Bellevue Numéro de rue : 11

NPA, localité: 1029 Villars-Ste-Croix

Téléphone: 0796568586

E-mail: adrien.briffaz@leaderfroid.ch

Amiante

Diagnostiqueur

Raison sociale: Eurofins Microscan SA

Prénom : Elodie Nom : Egger

Rue: Rue de la Blancherie

Numéro de rue : 11

NPA, localité: 1022 Chavannes-près-Renens

Téléphone : 0216918252 E-mail : info@microscan.ch

Type de publication

Liée à une demande d'autorisation

Présence d'amiante

Non

Type de diagnostic

Avant-travaux

Assainissement

Sans objet

Assainissement calculé

Sans objet

Photo du bâtiment

20240215_143810.jpg

Rapport de diagnostic amiante

Rapport amiante.pdf

Récapitulatif

Je confirme l'exactitude des Oui informations ci-dessus

Leader Foid Arc Lémanique SA

029 Villars-Ste-Croix Tèl: 021 808 50 50



Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie

EN-VD-5

Justificatif énergétique Installations de refroidissement, (dés)humidification, sauna/hammam Objet de compétence cantonale

Commune :	Cugy			n° parcell	e: 362	
Objet :	Installation PAC Air/Air					
Domaine d'	application	Triples				
V	froid de process et/ou	de confort (dés)humidifica	tion de l'air		una/hammam	
	(joindre les plans des surfa	26. 506	tion de raii	L Sa	una/nammam	
	et les fiches techniques)	aces remolules				
rotections	solaires					
		nanuelle opaque (stores, volets, volets rou				
(1'	absence d'automatisation de	s protections extérieures dans le cadre d'une insta	llation de refroidisser	ment est sour	mis à dérogation)	
Descriptif dérogatio	, 4011141144	sproportionné d'automatiser les volets			e de la companya de l	
. Froid / (dés)humidification	de process (art.36 RLVLEne)				
Type	d'installation	Description de l'installation	Puissan	ce [kW]	Surface [m²]	P _{surface}
Турс	e d mstanation	Description de l'installation	thermique	électrique	Surface [iii]	[W/m ²]
. Froid / (dés)humidification	de confort (art.36 RLVLEne)	Brises	- Fland		
Тур	e d'installation	Description de l'installation	thermique	électrique	Surface [m²]	P _{surface} [W/m ²]
	froid confort	PAC Air/Air	5,4	1,31	45	29,11
50% électron solution (m	ctricité renouvelable : ire photovoltaïque urce renouvelable : k de surface pe phréatique des géothermiques (geo	enouvelable produite sur le bâtiment ou 100% de cooling) ergies renouvelables ou des rejets de chale	Énergie électriqu			852 [kWh
☐ Autre			Lile Belevi			
	ande de dérogation :					

3. Installation de	sauna / hammam (art.28b LVLEne, art.19,	39, 40 RLVLEne)	g nomemal
Sauna			
type d'utilisation	on:		
	→ nombre d'heure d'utilisation annuelle :	standard	
situation de l'i	nstallation :		
Situation do 11	Totaliation :		
	(murs compris): [m²]		
performances	de l'enveloppe : U _{moyen} = [W/m².K]		
	(joindre un justificatif du calcul de la valeur U moyenne ou d	considerer 0 = 0,7 [vv/m :K] par deraut)	
Chaufi	fage au bois Chauffage électrique	→ Énergie électrique à compens	ser: 0 [kWh]
Descriptif / demar de dérogation :	nde		
Hammam	Mr. N. infancia land a programma and a programma and a second as		
type d'utilisation	on:		
	→ nombre d'heure d'utilisation annuelle :	standard	
situation de l'i			
Situation de 11	installation .		
	(murs compris) : [m²]		
	de l'enveloppe : U _{moyen} = [W/m².K]		
yoir	ndre un justificatif du calcul de la valeur U moyenne considé	erant plancher, murs et plafond de l'insta	llation)
		Énergie électrique à compens	ser: 0 [kWh]
Descriptif / demar de dérogation :	nde		
Somme de l'éner	gie électrique annuelle à compenser	Turne mines at nellecti	utm training to be a financial
	e totale à compenser : le EN-VD-72 rubrique 4)	$P_{froid} + P_{sauna} + P_{hammam} = 852 [kWh] + 0 [kWh] + 0 [kWh] =$	852 [kWh]
Références norm	natives		Shirt Berlington
Norme SIA 382	2/2, édition 2010 Norme SIA 382/1, éditi	on 2007 Norme SIA 1	80, édition 1999
Explications/mot	tifs de non-conformité et demande de déro	gation	
	Tex.IV.IV		
IN-VENTER			
Signatures	Justificatif établi par :	À REMPLIR PAR L	E CANTON
Nom at ad-	Leader Froid Arc Lémanique SA	Le justificatif est cetifié co	omplet et correct
Nom et adresse de l'entreprise :	Route de Bellevue 11 1029 Villars-Ste-Croix		A MEDITAL EDITAL
	1029 Villais-ote-Otoly		AND AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF THE PART
Responsable:	Adrien Briffaz Tèl: 021 808 50 50		
Responsable : tél / mail :	Adrien Briffaz Tèl: 021 808 50 50 0796568586, adrien.briffaz@leaderfroid.gb		
The control of the co			



	PROTOCOLE DE MISE EN SERV	VICE -	- Photovoltaïque
Réfé	rences chantier: 32023.0469		
No F	Pronovo SA: PRU – N°: 10174636		
1. A	dresses		
1.1.	Adresse de l'installation Girardet Olivier	1.2.	Adresse du propriétaire Girardet Olivier
	Chemin du Château 14		Chemin du Château 14
	1053 Cugy VD		1053 Cugy VD
2. D	onnées installation		
2.1.	Puissance installation PV : 26.64 kWc		
2.2.	Surface de l'installation : 149 m²		
2.3.	Production d'énergie estimée : 29000 kWh,	/an (b	pase de calcul sur 30 ans)
2.4.	Implantation / système d'installation		
	Catégorie d'installation : Indépendar	nte	Ajoutée Intégrée
	Orientation : Pan Sud/Ouest/Nord - Azi	mut	0
	Angle de pose : 23°		
3. D	Oonnées équipements		
3.1.	Modules		
	Technologie : amorphe	polyc	ristallin Monocristallin
	Marque : Eternit	Тур	e : Sunskinroof L/M/S
	Puissance nominale: L:195W M:145W S:155	W	Nombre : 103xL 42xM 3xS



Demierre Deschenaux SA,

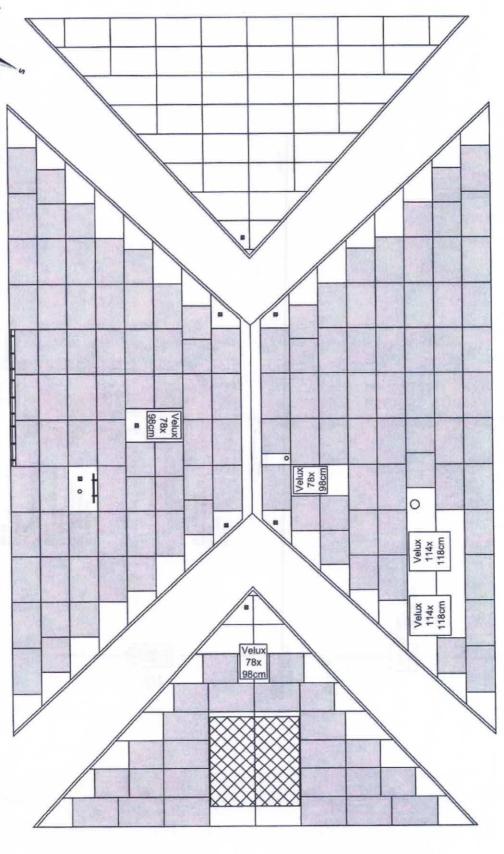
M. Thomas Sonney

Rte du Flon 26 | 1610 Oron-la-Ville | 021 908 04 80 Imp. de la Maladaire 3 | 1680 Romont | 026 652 51 00

3.2. Onduleur	(s)				
N° : 1 N° :	Marque : Solaredge Marque :		Type : SE25K Type :	Nombre : 1 Nombre :	
Distribution:					
4. Installateur					
4.1. Installated	ur:	Demierre Desc Route du Flon 1610 Oron-la-V	26		
4.2. Personne	e de contact :	M. Thomas So	nney		
5. Mise en sen Installatio	vice on mise en servic	e, le 24.11.2023			
6. Date et sign	natures 7 - 3 - 7 - 9				
Pour le propri M. Olivier Gira			Signature : 4	D. bru	41

Toiture vue en plan Eternit Sunskin roof - Puissance solaire photovoltaïque totale 26.56 kWc

Calepinage couverture solaire Sunskin roof black, chemin du Château 14 à Cugy - altitude 698 m, pente du toit 23 degrés Installation solaire: 103 modules taille L (1300 x 907 mm) + 42 modules taille M (985 x 907 mm) + 3 modules taille S (1300 x 757 mm) Surface toiture 251.5 m2 et surface solaire 149 m2, Subvention estimée environ CHF 11600, Production estimée par année 30000 kWh



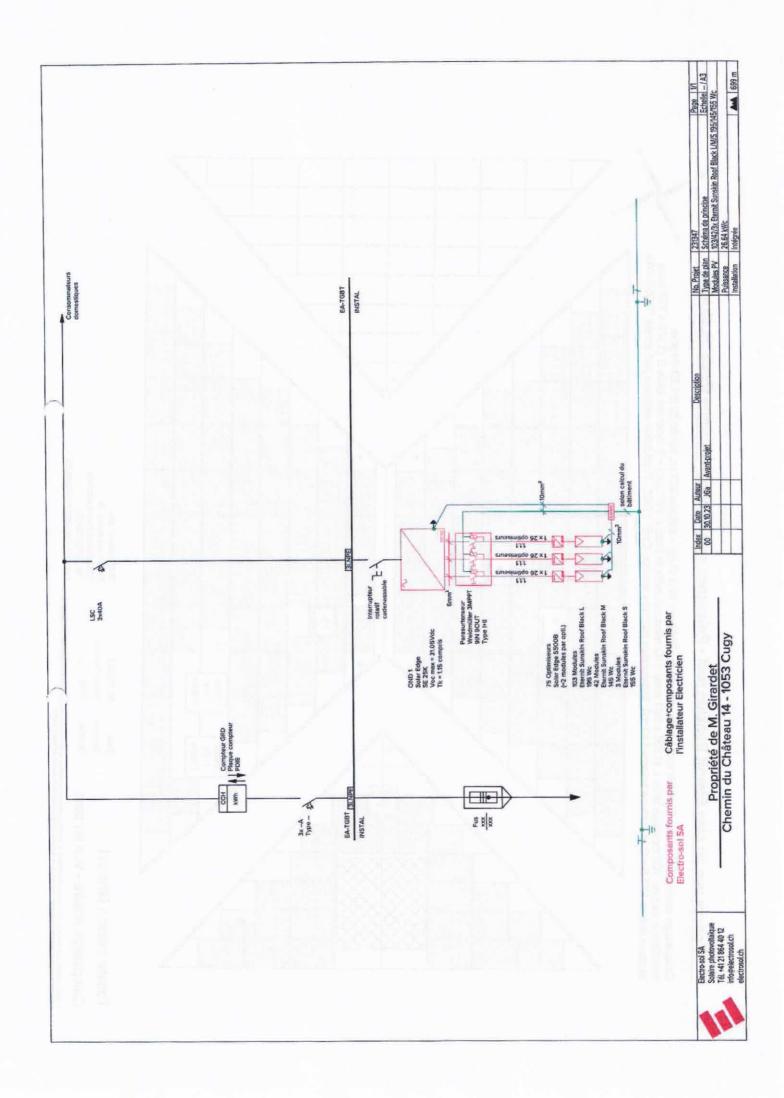
Designer Ca desain est protiegé par copyright. Toule reproduction (indignale ou partetlle), modification électronique, ou distribution de par l'importe quel suche procédé) de ce dessir faite sant le consentement pélalable et écrit de Texteur est stristement inner inner, Echelle Date Calepinage solaire - vue en plan Toiture maison Girardet

1092 Belmont-sur-Lausanne Tel: 0792122523 Fax: rchesaux@tmt-toitures.ch Monts-de-Lavaux 18 TMT Toitures sári

Robert Chesaux

1:100

06.10.2023





231347_GIRARDET_CUGY

Chemin du Château 14, Cugy, 1053, Switzerland | Monsieur Girardet | 30 oct. 2023





APERÇU DU SYSTÈME

75 Modules PV

1 Onduleur

75 Optimiseurs

RÉSULTATS DE LA SIMULATION

Puissance Max AC Atteinte

Puissance DC Installée 26,64 kWc

24,24 kW

Production D'énergie Annuelle

29,09 MWh

Émissions De CO2 Économisées

11,4t

Arbres Équivalents Plantés

524

231347_GIRARDET_CUGY

Chemin du Château 14, Cugy, 1053, Switzerland | Monsieur Girardet | 30 oct. 2023



ÉNERGIE MENSUELLE ESTIMÉE

Production Soleire



Energie totale écrétée : 0%

	Mois Production Solaire (kWh)	Consommation (kWh)	(kWh)	Énergie écrêtée (kWh)
Jan	834			
Fév	1 283			
Mar	2428			
Avr	3 093		V	
Mai	3722		maruphara M.	a I d'Armen
Jun	4080			-
Jul	4146		ministration - 1	
Aoû	3 5 2 0	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		-
Sep	2665			
Oct	1667			
Nov	960			
Déc	693			



ID du site: 2509628612149658

231347_GIRARDET_CUGY

Chemin du Château 14, Cugy, 1053, Switzerland | Monsieur Girardet | 30 oct. 2023



MODULES PV

Nom	bre de ules	Modèle	Puissance crête	Pose	Orientation (0°=Nord, 90°=Est, 180°=Sud)	Azimutlno	linaison
	1	Eternit, M145 + M145 vertical (défini par l'utilisateur)	0,3 kWc	-		151*	22°
	4	Eternit, L195+M145 (défini par l'utilisateur)	1,4 kWc			327°	20°
	1	Eternit, 2xS horizontal (défini par l'utilisateur)	0,3 kWc	-		327*	20"
	1	Eternit, Sunskin roof L	0,2 kWc	-		151*	22"
	15	Eternit, 2xL195 horizontal (défini par l'utilisateur)	5,9 kWc	-		151°	22°
	4	Eternit, M145 + M145 vertical (défini par l'utilisateur)	1,2 kWc	-		327*	20°
	19	Eternit, 2xL195 horizontal (défini par l'utilisateur)	7,4 kWc			327*	20°
	3	Eternit, M145 + M145 horizontal (défini par l'utilisateur)	0,9 kWc	-		151°	22*
	1	Eternit, Sunskin roof S	0,2 kWc	-	1111	327*	20"
	1	Eternit, L195+L195 vertical (défini par l'utilisateur)	0,4 kWc	-		327*	20°
	2	Eternit, L195+L195 vertical (défini par l'utilisateur)	0,8 kWc	-		235*	25°
	6	Eternit, L195+M145 (défini par l'utilisateur)	2 kWc	-		151°	22*
	4	Eternit, L195+L195 vertical (défini par l'utilisateur)	1,6 kWc	-		151*	22*
	6	Eternit, L195+M145 (défini par l'utilisateur)	2 kWc	-		235°	25°
	3	Eternit, M145 + M145 horizontal (défini par l'utilisateur)	0,9 kWc	-		327"	20°
	2	Eternit, M145 + M145 vertical (défini par l'utilisateur)	0,6 kWc			235°	25*

231347_GIRARDET_CUGY

Chemin du Château 14, Cugy, 1053, Switzerland | Monsieur Girardet | 30 oct. 2023



MODULES PV (SUITE)

Nombre de modules	Modèle	Puissance crête	Pose	Orientation (0°=Nord, 90°=Est, 180°=Sud)	Azimutino	clinaison
2	Eternit, 2xL195 horizontal (défini par l'utilisateur)	0,8 kWc	-		235°	25*
Total: 75		26,6 kWc				

LISTE	DES COMPOSANTS			
Articles Tota	Numéro o	de produit (PN)	Quantité	Prix (CHF)
7.	SE25K		1	
	S500B		75	
	Sunskin roof L		1	
0 0 0 0 0 0 0 1 0	Sunskin roof S		1	
1 7 7 4 9 9 4 0 4 7 7 4	L195+M145		16	
7	M145 + M145 horizontal		6	
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	2xS horizontal		1	
100 100 100 100 100	2xL195 horizontal		36	
2 1 1 4 1 7 4 3 4 5 5 7	M145 + M145 vertical		7	
2 + 4 2 + 5 2 + 6 2 + 6	L195+L195 vertical		7	

ID du site: 2509628612149658

231347_GIRARDET_CUGY

Chemin du Château 14, Cugy, 1053, Switzerland | Monsieur Girardet | 30 oct. 2023



CONCEPTION ÉLECTRIQUE

Onduleur & Stockage

Chaines par onduleur

Optimiseurs par chaine

Modules PV par chaine

1 xSE25K

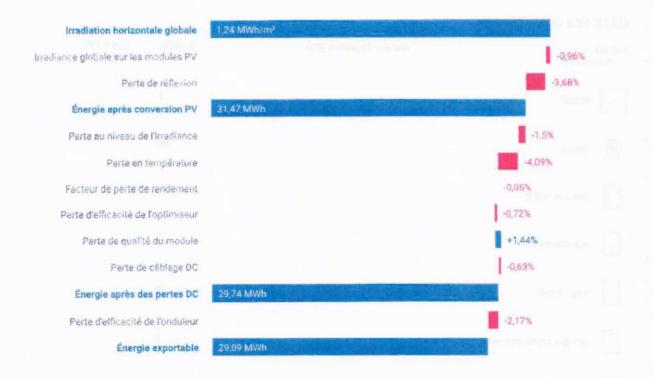
23.81kW | 95% Surdimensionnement

Of 3 x Chaines

25 x S500B

Ⅲ 25

DIAGRAMME DE PERTES



ID du site: 2509628612149658

231347_GIRARDET_CUGY

Chemin du Château 14, Cugy, 1053, Switzerland | Monsieur Girardet | 30 oct. 2023



PARAMÈTRES DE SIMULATION



Fuseau horaire	0/10/2023 UTC+1 (Zurich)
Station météo	Lausanne (à 4,22 km)
Altitude	612 m
Source de données de la station	Meteonorm 7.1
Reseau	400V L-L, 230V L-N



FACTEURS DE PERTE

Ombrages proches	Activé
Albédo	0,20
Albédo bifacial	0,30
Salissures / Masques lointains	0%
Modificateur d'angle d'incidence (IAM), ASHRAE b0 Param.	0,05
Facteur de perte thermique Uc (const) Montage sur Impose	20
Facteur de perte thermique Uc (const) incline	29
Facteur de perte LID	0%
Indisponibilité du système	0%



Certification de l'installation photovoltaïque

Numéro de projet

10174636

Pour les agrandissements: Numéro de projet de

l'installation de base

00145374

Caractéristiques de l'installation de production

et/ou information à l'attention de Pronovo SA

Exploitant-e d'installation

Catégorie d'exploitant-e d'installation

Personne/s privée/s

Nom de l'entreprise

......

Prénom Nom

Olivier Girardet

Case postale

Rue, numéro

Chemin du Château 14

NPA, localité

1053 Cugy VD

Pays

Suisse

Numéro de téléphone

+41792052592

Adresse e-mail

girardet@adropharm.com

Site de l'installation

Désignation du projet

PV Olivier Girardet Cugy VD - Girardet - extension

Rue, numéro

Chemin du Château 14

NPA, localité

1053 Cugy VD

Numéro du terrain

362

Données de base de l'installation

Nouvelle installation ou agrandissement

Une extension d'une installation existante

Puissance réalisée en kWp

26.65

Puissance totale des onduleurs en kVA

25.00

Numéro ESTI (pour les installations >30 kVA)

...... 24.11.2023

Date effective de la mise en service

149

Taille de l'installation en m2

Production annuelle moyenne escomptée en kWh

29'000

pronovo

Parties de l'installation

Partie de l'installation	Type de module	Orientation	L'angle de l'inclinaison	Nombre de modules	Puissance des modules en Wp	Puissance réalisée en kWp	Catégorie de l'installation
1	Eternit sunskin roof Black L	Sud	23	45	195	8.78	Intégrée
2	2 Eternit sunskin roof Black M		23	14	145	2.03	Intégrée
3	Eternit sunskin roof Black L	Ouest	23	14	195	2.73	Intégrée
4	Eternit sunskin roof Black M	Ouest	23	10	145	1.45	Intégrée
5	Eternit sunskin roof Black L	Nord	23	44	195	8.58	Intégrée
6	6 Eternit sunskin roof Black M		23	18	145	2.61	Intégrée
7	Eternit sunskin roof Black S	Nord	23	3	155	0.47	Intégrée
8	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,					30,,,,,,,,,,,	
9							***************************************
10					***************************************	***************************************	***************************************
Puissance totale						26.65	

Onduleur

Marque de l'onduleur	Numéro de produit série de l'onduleur	Nombre et puissance nominale AC de l'onduleur		
Solaredge SE25K	SJ2423-07B0619AF-49	1 module de 25kVA		

Compteur

Désignation du compteur	Numéro de série du compteur	Emplacement du compteur		
Z1	131758	S/sol - Hall.		
Z2	***************************************			



Désignation du compteur Z3		npteur	Numéro de série du compteur			Emplacement du compteur		
						didon strayl	alpoint Double be	

pronovo

Gestionnaire de réseau de distribution compétent

Nom de l'entreprise

Romande Energie SA

Adresse e-mail

producteur@romande-energie.ch

Interlocuteur gestionnaire de réseau de distribution

Prénom, nom

Marc Bally

Numéro de téléphone

+41 21 802 94 30

Adresse e-mail

producteur@romande-energie.ch

Mesure de l'installation

Mesure de la courbe de charge

Non

Déclaration des données via EDM

Oui

Fréquence de la fourniture des données

Trimestriellement

énergétiques

Consommation propre

Oui

Point de mesure de production

.....

Point de mesure des besoins propres

CH101110123450000000000000171299H

Point de mesure de l'excédent

Accumulateur électrique

Un accumulateur est-il installé?

Non

Capacité nominale installée de l'accumulateur

en kWh

.....

Description exacte de la technologie

d'accumulation

.....

Marque de l'accumulateur

....

Désignation du type d'accumulateur

Date de mise en service de l'accumulateur

.....

Certifié par

Entreprise

Pré-Délec Réalisations techniques SA

Personne responsable

Gary Piguet

Numéro du rapport

P12023.0421

Date de l'audit

11.01.2024

Certifié dans le portail clients de Pronovo:

Gary Piguet, 08.03.2024 14:39:01

Demande de raccordement technique (DRT)



N° CSG GRD 1113915

Données générales	N° projet / offre GRD /
Nom et adresse du propriétaire (exploitant)	Langue f
Nom Olivier Girardet	
Adresse Chemin du Château 14 NPA 1 Tél. E-mail	
Lieu de l'installation	Type de bâtiment
Chemin du Château 14	Maison individuelle
1053 Cugy	☐ Nouveau ☐ Existant
Commune N° parcelle	
No du compteur 131758 Raccordement a	au réseau (CSG) A 🗌 Nouveau 🖂 Existant
Nom et adresse du demandeur	Langue f
Nom Demierre Deschenaux SA	
Adresse Route du Flon 26 NPA 1	CONTROL CONTRO
Tél. 021/908.04.80 E-mail s.richoz@demierre-de	
Responsable Sébastien Richoz	Mise en service prévue 30.01.2024
Demande de raccordement pour les appareils suivants	
☐ Chaleur électrique/PAC	allations pouvant provoquer des perturbations
☐ Accumulateurs d'énergie ☐ Stations de charge pour	véhicules électriques
nstallations de production d'énergie (IPE)	To control of the formation of the description of the control of t
Nouvelle	
Type d'app./installation Remplacement de l'installation PV	Fabricant de l'app. Solaredge
Type d'exploitat, 🗌 Racc. au rés. 🗆 Expl. en îlot 🗀 Groupe de :	secours Type d'appareil SE25K
	Oui Si oui 🗵 individuelle 🗆 collective
	Oui SI oui, fusible en amont du compteur RCP GRD
Groupe de secours temporairement relié au réseau 🗵 Non 🗆	
Commutation raccord au rés./courant d'urgence et vice versa avec c	
Participation aux services système X Non	Oui Fournisseur
Données de l'appareil côté AC Raccordement 🗵 3x400V Nombre d'appareils 1	ujettoda alganiumies. I
Raccordement X 3x400V Nombre d'appareils 1 1x230V	pcs Puissance nominale de l'appareil 25 kVA
☐ Autres	Puissance nominale totale 25 kVA
	*max. fourniture de puissance sur le réseau 25 kVA vent. présent avec alimentation retour vers le réseau de distribution)
Limitation du stockage Non Oui	cos Φ en exploitation 0,9
	'ext.)/et les fiches techn. (ond. et modules) ne doivent pas être fournies.
	Puissance totale 26,75 kWp
Agent énergétique	Tiphia mitos the money
XI Solaire (PV) Eau Eolien Installation	n CCF
utres données générales	Turks the scarress entering the December of
Remarques du demandeur	
Suppression de l'installation exsitante de 6kW et Montag	
Signature du demandeur	
Date 08.11.2023 Signature Thomas Sonney	

Demande de raccordement technique (Page 2 / 3)

N° proj./offre GRD:

: 1

Demandeur :

Demierre Deschenaux SA, Oron-La-Ville

Expl. de réseau: Romande Energie SA

Situation de l'installation: Chemin du Château 14, Cugy

Décision GRD

Chaleur électrique/PAC Installation approuvée Inst. appr. avec mesures correctrices	Remarques
IPE X Installation approuvée ☐ Inst. appr. avec mesures correctrices	Remarques Voir texte à la page suivante! cos Φ Autres
Inst. pouvant provoq. des perturbat. ☐ Installation approuvée ☐ Inst. appr. avec mesures correctrices	Remarques
Accumulateurs d'énergie Installation approuvée Inst. appr. avec mesures correctrices	Remarques
Stat. de charge pour véhicules électr. Installation approuvée Inst. appr. avec mesures correctrices	Remarques
Remarques du GRD	Fréquence de télécommande centralisée GRD Hz Puissance de court-circuit au point de couplage commun kVA Puissance apparente au CSG kVA
doivent être respectées au point de coupla	ricité PDIE CH» et les «règles techniques pour l'évaluation des perturbations de réseaux DACHCZ» ge commun. La demande de raccordement est valable pendant 1 an.
Signature GRD	
Date 10.11.2023	Signature Akram CHATTI

Demande de raccordement technique (Page 3 / 3)

N° proj./offre GRD:

Demandeur:

Demierre Deschenaux SA, Oron-La-Ville

Expl. de réseau: Romande Energie SA

Situation de l'installation: Chemin du Château 14, Cugy

IPE

Le paramétrage des onduleurs doit être conforme à la fiche de réglage jointe à la décision de raccordement de l'installation de production.

Le paramètre cos?=1 n'est plus autorisé.

Le GRD se réserve le droit d'effectuer des contrôles par échantillonnage.



32023.0469.0	Seite 1 von 5
☐ Installateur électr	icien 🗓 Organe de contrôle
Pré-Délec Réalisatio	ns techniques SA
	A COMPANY OF THE PARTY OF THE P
Impasse de la Malad	laire 3
CH-1680 Romont FF	\$
079.774.61.42	
K-00557-6	
Maison individuelle	
	ALC: NO.
	du du
périodicité(s)	Ans 2
	4
u contrôle / installat	ion effectuée
a page suivante!	ion enectace
a page survante:	
e CR/CP/CS	11.01.2024
	100.300.00
chaque PV (cf.protoc. d'es	sai/mesures PV p. 3).
sont facultatifs et à conve st catégories supplémen mise à terre (rapport ci-joi diode de blocage (rapport Riso en état humide (rapp	taires int) ci-joint)



PV pr	otocole d'essai	s - mesures (Page 2	/ 5)		N	0	3202	3.0469.0	
Contrôle	ur indép.: Pré-Dé	lec Réalisations technique	s SA, Ro	mont FR	E	xpl. de rése	eau: Rom	ande Ene	ergie SA
Situation	de l'installation: Chemi	n du Château 14, Cugy							
Projet Puissand Descripti Aligneme	ce nominale du système if de l'installation ent 150/240/330 accinte Installation de 1	tion PV Girardet, Cugy	n Roof B	Façade ype installati lack L de f	X inté ion X en 1	éseau modules	☐ indép ☐ en îloi s Eternit S 5 optimise	unskin Re	oof nduleur
Date de	mise en service 24.1	1.2023 Période du mo	ntage o	lu		au	T UNIT	U T LEVE	
Indicatio	ns modules PV								
Type N*	Fabricant	Type de module	P _{mpp} [W]	U _{mpp} [V]	I _{mpp} [A]	U _{oc} [V]	I _{sc} [A]	I _{final}	Nombre
1	Eternit	Sunskin Roof Black L	195	22.9	8.5	27.1	9.0		103
2	Eternit	Sunskin Roof Black M	145	17.0	8.5	20.3	9.0		42
3	Eternit	Sunskin Roof Black S	155	18.2	8.5	21.7	9.0		
	Outstand (0.00 (0.								
	The second secon	***************************************					**************************************		41((11))000)((00)40474
	The state of the s	**************************************	*************					****************	
								*************	1011
	entoquina (mana) haran manama								
Tetal			20040						
Total	ne andulaur / miera anu	duleur / optimiseur de perform	26640						14
Type N°	Fabricant	Modèle	ance	Johnson Uhar	10		C/- C-1:	The state	
Type It	1 abricant	Wodele	S- 196 W.	(champ libre	2)	PAC [kVA]	Sép. Galv.	Hybride	Nombre
1	SolarEdge	SE25K	-			25			
		***************************************		*******************************	****************				
			331197 391140314174	****************	***************************************				ett a comme
	(*************************************								
Total						25			
Indicatio	ns sur générateur et cir	rcuit PV							
	générateur PV	\$10.4	Ta		-		-	dications ci	
Circuit n*	N° type module	N°de modules par circuit	Couplé à l	'onduleur n°	Circuit p (S/E/N		Тур	e	Section [mm2]
1.1	1-2-3	50	1				Radox		(
2,1	1-2-3	49	1		164(410)*(104-)*110		Radox	***************************************	
3.1	1-2-3	49	1	******************	***************************************		Radox		
					***	***************************************			
((00)01)0100000000000000000000000000000									
					Physics		and the same of th		
		** ***********************************						*** 34-10111 (\$440)	with the same of t
***			1						
•	weedless of the second life of the second								
							THE CONTRACT CONTRACTOR		
	de protection contre la	foudre (PCF) et contre les sur	tonsions						
Concept	no brananan agune la	ionaic (i oi) of ooilile les sui	CHOICHS						



PV protocole d'essais - mesures (Page 3 / 5) 32023.0469.0 Pré-Délec Réalisations techniques SA, Romont FR Expl. de réseau: Romande Energie SA Situation de l'installation: Chemin du Château 14, Cugy Contrôle visuel de l'installation (chiffre 5.2) Inspection du côté courant continu (X) Choix et mise en place correcte de tous les composants de l'installation et des systèmes de montage (conditions ambiantes) X Composants fixation toit/entrée de câbles résistants aux intemperies X Conforme Guide protection AEAI/PCF (construction/matériel) X Cond.de protection et PE posés en parallèle et proches des circuits DC Section PE pour PV 10 mm2 (au moins 10 mm2) Section PE principal 16 mm² X Les dispositifs de protection contre les surintensités et les surtensions correspondent au concept de protection X Superficie minimale des boucles de ligne respectée X Distance de séparation respectée X Compos.DC conçues pour un fonctionnement continu avec Umax/Imax X Modules PV calculés pour tension de système (Uocrnax) X Dispositifs de sectionnement pour générateurs PV et circuits partiels X Présence de l'interrupteur-sectionneur DC Inspection du côté courant alternatif Raccordement correct de tous les dispositifs de sectionnement et de commutation (installation PV = charge / réseau = alimentation) Interrupteur-sectionneur AC □ Présence d'un RCD type B □ RCD du type RCD installé dans l'onduleur Paramètre de fonctionnement et de protection de l'onduleur selon fiche séparée (paramètres protection du réseau et de l'installation) Inspection étiquettes et signalétique Circuits él., dispositifs protection, interrupteurs et bornes de raccordement avec des étiquettes résistantes (autocollant) selon NIBT Signalétiques de danger NIBT 7.12.5.1.4 🗓 sur onduleur (type C) 🗓 Solaire DC (type B) 🗓 ense.appareillage/coffret d'intro.(type A) Informations disponibles sur place X Schéma de principe X Mécan, d'interruption X Coordonnés de l'installateur Tests de fonctionnement (chiffre 5.3) App. de mesure utilisés selon SN EN 61557 Vérification réalisée selon (marque et type) X OIBT X NIBT SN 411000:2020 Fluke 1664FC (4110909) X SN EN 62446-1 X PDIE Bening PV 1-1 (06M-0889) X SNR 464022 Protect, cont X D-A-CH-CZ METREL A 1143 Euro-Z 290A (20290287) X Prescriptions PDIE (CTR) SNR 464022 Tests de fonctionnement et mesures catégorie 1: Date 11.01.2024 Heure 13:20 Conditions ambiantes / météo □ ensoleillé □ nuageux □ variable □ Très nuageux, conditions défavorables Irradiation W/m² Température -5 °C Côté courant continu Continuité électrique vérifiée 🛛 Conducteur de protection DC et/ou 🖾 Conducteur prot, PE 🖂 PE cadre circuit Tension maximale du générateur en considération des conditions ambiantes; détermination à l'aide de ☐ Coefficient de tempér. spécifique du module / ☒ Facteur correctif Tk 1.15 à H = 800 m s. mer Circuit n° Polarité Inversion Uoc gén, max Uoc SC STC RISO RPA polarité vérifiée n x Uoc x Tk IVI [A] $[M\Omega]$ IVI $[\Omega]$ coffret intro. 1.1 X 25.3 opti. 0.38 opti. 1.88 0.01 2.1 opti. 24.2 0.34 opti. 1.99 0.01 3.1 25.3 opti. opti. 0.36 1.87 0.01 ☐ Test fonctionnement commutation point sép. DC ☐ Test de fonctionnement des autres dispositifs de commande côté DC Côté du courant alternatif Circuit Nº Ordre des circuits Numéro de série Gridcode réalé Vérification Remarques Réglage puiss. Valeur p. panne rés. SJ2423-07B0619AF-49 AR-N 4105:2018 × Q=f(U)25

Couplé en DC

Systèmes stationnaires de stockage d'électricité

□ Coupié en AC

Ces systèmes doivent respecter la SNR 460712.

=> Une feuille séparée contient les informations techniques sur le système de stockage.



PV protocole d'essais - mesures (Page 4 / 5)

No

32023.0469.0

Contrôleur indép.:

Pré-Délec Réalisations techniques SA, Romont FR

Expl. de réseau:

Romande Energie SA

Situation de l'installation: Chemin du Château 14, Cugy

Périmètre du contrôle / installation effectuée

Installation de 148 panneaux solaires sur un onduleur de 25kW

Augmentation de puissance coffret introduction de 25A a 40A pour refoulement.

Déplacement du compteur sur nouveau tableau de distribution



PV protocole d'essais - mesures (Page 5 / 5)

Contrôleur indép.: Pré-Délec Réalisati

Pré-Délec Réalisations techniques SA, Romont FR

Situation de l'installation:

Chemin du Château 14, Cugy

installation complète (OIBT art. 7/9) ☐ depuis interrupteur principal AC (OIBT art. 14) Mesure des raccordements AC

Riso ligne uniquement, reste instal hors périmètre contrôle Riso ligne uniquement Remarques Autre Temps décl. [ms / ok] Dispositif à courant différentiel-résiduel DDR IAN [Am R_{ISO} [MΩ] Contin. de I_NType I_{fuite} [mA] cond.PE[Ω] [A] >500 3.73 >500 912 880 lac fin A Mesures (valeurs mesurées) Z 912 oc déb. A 917 912 723 lec fin L-PE 958 917 loc deb. 5 40 8 25 Coupe -surintensité ZZ Type Caract. LSC LSC DIII Nbre cond. Sect.[mm²] 5x1.5 5x10 5x10 5x6 Ligne / Câble Genre Cca Cca Cca Tableau divisionnaire Lieu / Partie d'inst. Ens.d'appareillage Désignation Smartmeter Onduleur CSG TP Circuit / DDR ž 1.1 5

No

Expl. de réseau:

3202

32023.0469.0 Romande Energie SA



Rapport de sécurité de l'installation électrique (RS) selon l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT, RS 734.27) Un rapport de sécurité par installation/compteur Numéro 32023.0469.01 Propriétaire de l'installation Régie / Gérance Nº tái Nom 1 **Olivier Girardet** Nom 1 Nom 2 Nom 2 Rue, n° Chemin du Château 14 Rue, n° NPA / localité 1053 Cugy NPA / localité Installateur N° tél 021 908 04 80 Org. de contrôle indépendant N° tél 079.774.61.42 Nom 1 Demierre Deschenaux SA Pré-Délec Réalisations techniques SA Nom 1 Nom 2 Nom 2 Rue nº Route du Flon 26 Rue, nº Impasse de la Maladaire 3 NPA / localité 1610 Oron-La-Ville NPA / localité CH-1680 Romont FR N° d'autorisation I-01988 N° d'autorisation K-00557-6 Situation de l'installation N° de bât. FGID Rue, nº Chemin du Château Genre de bât. Maison individuelle NPA / localité 1053 Cugy Remarque Commune / N° parc. RCP Installation N° inst. Utilisation et périodicité(s) Ans Etage, situation Installation photovoltaïque Habitation 20 Client Olivier Girardet N° compteur 131758 Motif du contrôle Périmètre du contrôle / installation effectuée Contrôle effectué Nouvelle installation X Contrôle final (CF) Voir texte à la page suivante! X Installation existante X Contrôle de réception (CR) ☐ Modification ☐ Contrôle périodique (CP) X Extension Avis d'inst. n° / année Date 85.01 / 2023 01.11.2023 Date du contrôle CF 24.11.2023 Date du contrôle CR/CP 11.01.2024 ☐ L'ordre pour le CR a été donné par l'installateur □ Déplombé Indications techniques Mode de protection
TN-S TN-C ☐ TN-C-S Coupe-surintensité général Type, caract. Coupe-surintensité au point de racc. de l'inst. Mesures CSG L-PE $R_{ISO}[M\Omega]$ Type, caracteristique IN [A] ICC déb. [A] ICC fin [A] ICC fin [A] ICC déb. [A] I_{fuite} [mA] DIII 40 917 958 912 >500 Particularités Les soussignés attestent que les installations ont été contrôlées selon l'OIBT (art. 3 et 4) ainsi que selon les normes en vigueur et sont conformes aux règles techniques reconnues. Ce document refiété le rapport de sécurité des installations électriques susmentionnées, selon l'OIBT et doit être conservé par le propriétaire, jusqu'au prochain contrôles (périodique). Celui, qui néglige d'effectuer les contrôles prescrits ou qui les effectue de façon gravement incorrecte ou qui remet au propriétaire des installations électriques qui présentent des défauts Signatures de l'installateur Signatures de l'organe de contrôle indépendant 18.01.2024 18.01.2024 Date Date 15.01.2024 Date 15.01.2024 Contrôleur Personne autorisée à signer Contrôleur Personne autorisée à signer Claude Demierre Claude Demierre **Gary Piguet Gary Piguet** Prénom Nom (Imprimé) ☐ Protocole d'essais-mesures Distribution X RS + annexes au propriétaire / gérance □ Protocole d'essais-mesures photovoltaïque X RS à l'exploitant de réseau / ESTI Exploitant de réseau / ESTI Contrôle sporadique Oui Aucun défaut constaté Date de réception □ Non ☐ Etablissement d'un rapport Remarques ☐ Installation plombée □ Déterminant pour le prochain CP Date



Rapport de sécurité - suite

No

32023.0469.01

Installateur:

Demierre Deschenaux SA, Oron-La-Ville

Expl. de réseau:

Romande Energie SA

Situation de l'installation: Chemin du Château 14, Cugy

Périmètre du contrôle / installation effectuée

Installation de 148 panneaux solaires sur un onduleur de 25kW Augmentation de puissance coffret introduction de 25A a 40A pour refoulement.

Déplacement du compteur sur nouveau tableau de distribution

Onduleur triphasé

SE12.5K - SE27.6K

ONDULEURS



Spécifiquement conçus pour fonctionner avec les optimiseurs de puissance

- Rendement supérieur (98,3%)
- Onduleur avec mise en service rapide et facile directement depuis un smartphone grâce à SolarEdge SetApp
- Compact, le plus léger de sa catégorie, et facile à installer
- Monitoring intégré, au niveau module
- Communication à Internet via Ethernet ou Sans Fil
- / IP65 Installation en extérieur et intérieur

- Onduleur à tension fixe pour des chaînes plus longues
- Contrôle de la gestion intelligente de l'énergie
- Coupure DC intégrée en option Remplace la coupure DC obligatoire (uniquement SE25K et SE27.6K)
- Fonctions de sécurité avancées protection contre les fautes d'arc intégrée et rapid shutdown en option
- Boîtier intégré pour parafoudre et fusibles en option (uniquement SE25K et SE27.6K)



/ Onduleur triphasé

SE12.5K - SE27.6K

THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.	SE12.5K	SE15K	SE16K	SE17K	SE25K	SE27.6K	
Applicable aux onduleurs avec les codes articles suivants			SEXXK-X	XXXXBXX4			
SORTIE			- 1-1-100				
Puissance nominale de sortie AC	12500	15000	16000	17000	25000	37600	1 1/
Puissance maximum de sortie AC	12500	15000	16000	17000	25000	27600 27600	V/
Tension de sortie AC - phase à phase / phase à neutre (nominal)		15000		400 / 230	25000	27600	V
Tension de sortie AC - plage phase à neutre				264,5			Va
Fréquence AC				0 ± 5			Va
Intensité maximum continue de sortie (par phase)	20	23	25,5	26	38	1 40	H
Réseaux pris en charge - triphasé	20			Avec Neutre)	38	40	A
Monitoring utilitaire, protection d'ilotage, facteur de puissance configurable, seuils configurables par pays	Mirel -			oui			
THD			<u> </u>	3			
ENTREE				head the			
Pulssance DC maximum (Module STC)	16850	20250	21600	22950	33750	27250	1
Sans transformateur, sans mise à la terre	7007.50	202.50		ui 22330	33/30	37250	٧
Tension d'entrée maximum				00			-
Tension d'entree DC nominale				50			Vo
Intensité d'entrée maximum	21	22	23	23	99	1 40	Vo
Protection contre l'inversion de polarité		22		ui 23	37	40	A
Détection de défaut de mise à la terre		Sanribilità	de 700 kΩ	QI .	P	1. 200 (00	-
Rendement maximum de l'onduleur			8			de 300 kΩ ⁽¹⁾	-
Rendement pondéré européen	97,7	97,6	97,7	97,7		8,3	9
Consommation nocturne	37,11	7.577.	2,5	31,1	98	98	9
FONCTIONNALITES SUPPLEMENTAIRES			2,3		1 3	4	V
Interfaces de communication prises en charge ⁽²⁾	DE 100 P.1						
	RS485, Etherni				ion), réseau cellula	ire (en option)	
Mise en service de l'onduleur		Avec l'applic	ation mobile SetA	pp grâce au Wi-	Fi local intégré		
Gestion intelligente de l'énergie			Limitation				
Protection contre les défauts d'arc			configurable par	The state of the s	The state of the s		
Rapid Shutdown		En option(4) (A	utomatique lors d	e la déconnexio	n du réseau AC)		
UNITE DE SECURITE DC (OPTIONNEL)							
Déconnexion inter pôle		Non di	ponible		1000\	//40A	
Type Protection DC		Non di	ponible			able sur le terrain	
Fusible DC sur le plus & moins		Non di				nel, 20A	
Compatible			ponible		-	15-712-1	
CONFORMITE AUX STANDARDS		7,50,50			0,00	13-712-1	
Sécurité		ir					_
Standards de connexion au réseau ⁽⁵⁾	VOE A		-62103 (EN50178)				
Emissions	VIJE-AF				0126-1-1, CEI-016,	BDEW	
RoHS		IEC 1000-6-	2, IEC61000-6-3 ,		EC61000-3-12		
SPECIFICATIONS D'INSTALLATION			0	ui			
Diamètre de presse-étoupe de sortie AC / Section transversale de câble	15-21mm /	Cáble massif 2.5	-16 mm², Torons 2	.5-10 mm²		Câble massif	
Entrée DC (avec ou sans coffret DC)						rons 2.5-10 mm ²	
Dimensions (LxPxH)		2 paires		E 260	3 Paires	de MC4	-
Entrée DC avec unité de sécurité		N		3 X 200		— diamètre 5-10	mi
Dimensions aver l'unité de cénurité DC 4 -D-LA		N				ble - 0,5 - 13,5	mr
Dimensions avec l'unité de sécurité DC (LxPxH) Poids		Non dis			775 x 3	15 x 260	mi
Poids avec l'unité de sécurité DC	710	30			4	15	kg
		Non dis			4	18	k
Plage de température en fonctionnement			-40 -	2007			~(
Refroidissement			ntilateur (remplaç	able par l'utilisati	eur)		
Sruit		<			<	55	dB
Caractéristiques nominales de protection			IP65 - Extéries	ur et intérieur		Harris H.	
Montage			Command da fi	xation fourni			

<sup>Si les règlementations locales l'autorise
Voir fiches techniques -> Rubique Communications sur la page Téléchargements pour les spécifications des options de communication optionnelles: http://www.solaredge.com/groups/support/downloads
La connesion Wi-Fi nécessité une antenne externe. Pour plus d'informations, veuillez consulter: https://www.solaredge.com/sites/default/files/se-wifi-zigbee-antenna-datasheet.pdf
Challeur avec rapid shurdown portant la référence; SExX-RWRxxxxxxx available for SE25X and SE27.5X
Pour toutes les normes, consultez la rubrique Certificats sur la page Téléchargements. http://www.solaredge.com/groups/support/downloads
Pour les informations sur le dé-rating, veuillez vous référer à: https://www.solaredge.com/sites/default/files/se-temperature-derating-note.pdf</sup>

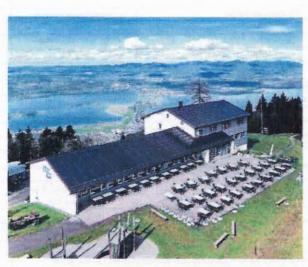
Module Sunskin roof



Robuste. Performant. Esthétique.



- + Charges de neige et de vent jusqu'à présent inégalées
- + Modules à double vitrage pour une longévité extrême
- + Instruction de pose détaillée
- + Enveloppe du bâtiment complète d'un seul fournisseur
- + Divers accessoires et fonctions supplémentaires
- + S'intègre à divers types de couvertures



Puissance et design attrayant

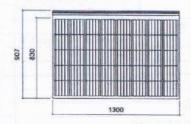
Sunskin roof est une solution de système performante pour les installations solaires intégrées. Elle répond à tout moment aux exigences de la conception de toitures.

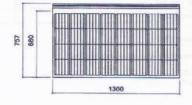
Avec leur forme plate, sans cadre, les modules photovoltaiques Sunskin roof s'intègrent parfaitement dans le paysage des toits et peuvent être installés à partir d'une inclinaison de toiture de 10°.

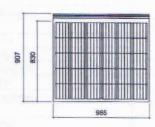
Les modules de qualité d'Eternit peuvent être montés aligués ou décalés. Les plaques complémentaires Aura, les fenêtres de toiture ou les collecteurs thermiques confèrent à la toiture solaire Eternit sa touche finale.

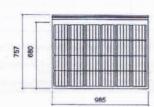
Le double vitrage trempé assure une stabilité, une longévité et une résistance des plus élevées au vent, à la neige et à la grêle.

Dimensions des modules Sunskin roof









Module Sunskin roof



Robuste. Performant. Esthétique.

Caractéristiques électriques sous STC1	L L	M	S	XS
Puissance nominale STC ¹	195 Wp	145 Wp	155 Wp	115 Wp
Tension à circuit ouvert Uoc	27,1 V	20,3 V	21,7 V	16.2 V
Courant de court circuit lsc	9,0 A	9,0 A	9,0 A	9,0 A
Tension nominale U _{MPP}	22.9 V	17,0 V	18,2 V	13.5 V
Courant nominal IMPP	8,5 A	8,5 A	8,5 A	8.5 A
* Tolérance de mesure ±3% / STC-1000 W/m², 25°C et AM 1,5		0 bis +-	4,99 Wp	
Coefficients de température		ED TO ANALYSIS	and the state of t	
Temp. nominale de service des cellules (NOCT)		47°C	+/- 2°C	
Coefficient de temp. tension à circuit ouvert β (Unc)			2 %/K	
Coefficient de temp. courant de court-circuit a (lsc)			17 %/K	
Coefficient de temp, puissance nominale y (Puiss)			2 %/K	
Caractéristiques générales	Series and the series are series and the series and the series and the series are series and the series are series and the series and the series are series and the series are series and the series are series and the			
Nombre de cellule	8x5	6x5	8x4	6x4
Type de cellule	0.0		okristallin 5BB PERC Zelle	0.44
Dimensions - modul extérieure*	1300x907x7,5 mm	985×907×7,5 mm	1300x757x7,5 mm	985x757x7,5 mm
Dimensions - laminat*	1300x880x7,5 mm	985x880x7,5 mm	1300x730x7,5 mm	985x730x7,5 mm
Dimensions - zone visible*	1300x830 mm	985×830 mm	1300x730x7,5 mm	985x730x7,5 mm
Epaisseur du cadre			Eternit, aluminium, anodisé	
Poids	20 kg	16 kg	17 kg	13 kg
Verre avant	2013		npé structuré	I I I Ny
Epaisseur du film			ion selon AEAI (RF1)	
Verre arrière			npé structuré	
Couleur du module			oir oir oir oir oir	
Boîte de jonction			ctivity IP67	
Diodes bypass	2	3	2	3
Càbles de raccordement		Cábles solaires 4 mn	n², longueur 1000 mm	
Connectique			al MC 4	
Tension maximale du système (IEC)			VDC	
Courant de retour max.			5A	
Fusible string max.		15	SA.	
Dégradation induite par potentiel (PID)		100% exe	mpt de PID	
Températures limites admissibles			à +85°C	
Logistique				
Module par paiette		28	pc.	
Poids par paiette	610 kg	500 kg	530 kg	420 kg
Palette de conception		The second secon	struction, pouvant être emp	
Certificats et tests		3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3		TO WAI & INDICUIT
Qualité, charge statique	Selon IEC 61215; IEC 61730)		
Charge de pression			ir directive de pose) / charg	e homogéne
Charge de traction	Jusqu'à 3.6 kN/m² pour un	facteur de sécurité de 15 /	voir directive de pose) / charg	rae homorière
Charge de neige	Jusqu'à 0°-30° 13 3 kN/m²	30"-60" 113 kN/m2 pour ur	facteur de sécurité de 1.5 /	charge homostos
Classe de résistance à la grêle	HW4	ou month poul ul	nacion de securite de 1,5 /	charge nomogene
Classe de feu		-5: 2010, DIN CEN/TS 1645	9-2014	
Etanchéité à la pluie	A partir d'une inclinaison d		W. Mad 179	
Accessibilité	Accessible à des fins de m			
Garantie	,			
Garantie du produit (selon le fabricant)	10 ans		A STATE OF THE STA	
Garantie de performance (selon le fabricant)		lo anzão 10 ano 200/ do la m	uissance initiale après 25 ar	
Extension de système	y was to pulsating little	apres to ans, ours de la p	ussance initiale apres 25 ar	ta.
Plaques complémentaires Aura	Eternit (Suisse) SA		REMARKS ETCHASE	AND THE REAL PROPERTY.
Pare-neige, crochets de sécurité	Eternit (Suisse) SA			
Fenétre de toiture		per Ferreto, AO		
Collecteurs thermiques	VELUX Schweiz AG / Wen Eternit (Suisse) SA	ger renster AG		

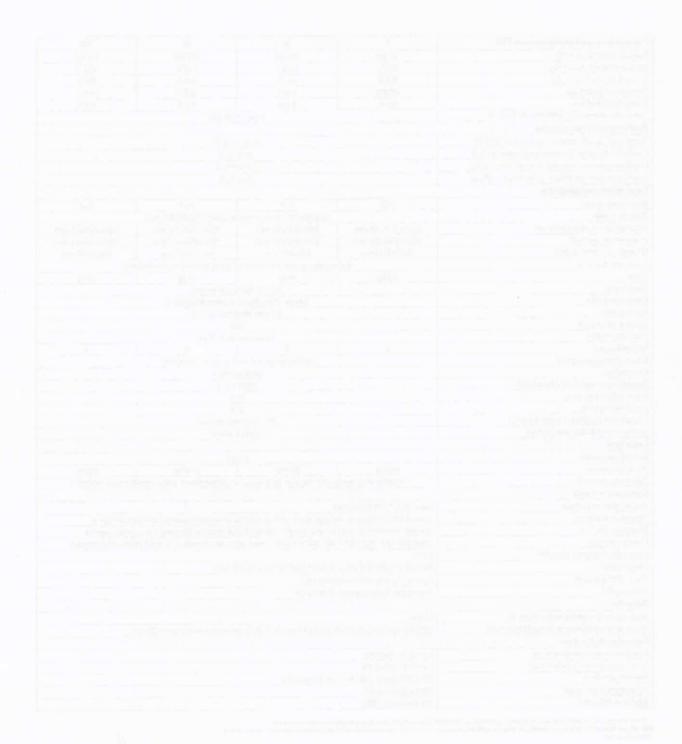
© Eternit (Suisse) SA, 04/2020. Sous réserve d'erreurs, d'omissions et de modifications techniques dans le cadre d'améliorations du produit,
Alternton: les instructions de la documentation technique «Plantification» exécution d'un système solaire Sunskin rool» doivent imperativement être respectées.
*Tolérance x3 mm

Leader From Arc Lémanique SA
Route de Bellevue 11
1029 Villars Ste-Croix
Tay 021 808 50 50

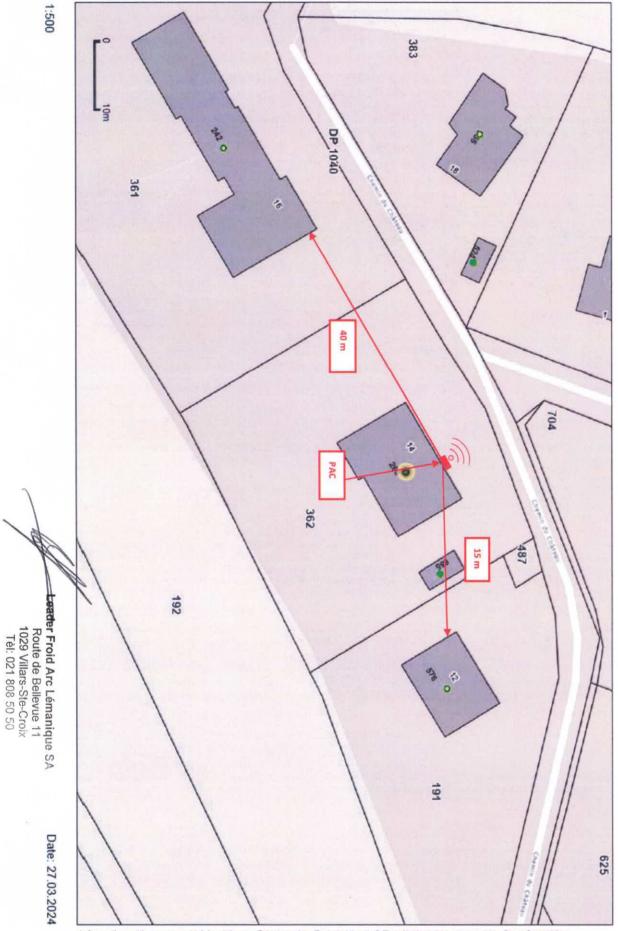
Eternit (Schweiz) AG CH-8867 Niederumen +41 55 617 1140 solar@eternit.ch Eternit (Suisse) SA CH-1530 Payerne +41 26 662 9111 client-solar@eternit.ch

www.eternit.ch Member of the Swisspearl Group





Guichet cartographique cantonal



Informations dépourvues de foi publique - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap



Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie

(joindre des justificatifs)

EN-VD-5

Justificatif énergétique Installations de refroidissement, (dés)humidification, sauna/hammam Objet de compétence cantonale

omaine d'ap	nstallation PAC A	ir/Air			e: 362	
	plication					
0					1,00	
	froid de process e	et/ou de confort	ion de l'air	☐ sa	una/hammam	
	joindre les plans des et les fiches techniqu					
rotections s	olaires					
Protection	on solaire extérie	ure manuelle opaque (stores, volets, volets roula	ants)	344		
(l'abs	sence d'automatisati	on des protections extérieures dans le cadre d'une install	lation de refroidisse	ment est sour	mis à dérogation)	
Descriptif / dérogation :	acinanac ac	ût disproportionné d'automatiser les volets				
. Froid / (dé	s)humidificat	ion de process (art.36 RLVLEne)				1111
Type d	'installation	Description de l'installation		ice [kW]	Surface [m²]	P _{surface}
.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		A HOUR SANDESTEE AND A STREET AND A STREET	thermique	électrique	oundo (m.)	[W/m ²]
	ALIENA PER					
. Froid / (dé	és)humidificat	ion de confort (art.36 RLVLEne)		ET ETA		
125000 70	No.		Puisear	nce [kW]		Psurface
Type d	l'installation	Description de l'installation	thermique	électrique	Surface [m²]	[W/m ²]
fro	id confort	PAC Air/Air	5,4	1,31	45	29,11
			eriis -			

Sauna				40 RLVLEne)	
	into the military is	K II I I			
type d'utilisation	on:				
	→ nombi	e d'heure d'utilisation annuelle :	stan	dard	
situation de l'i	nstallation :			N constitutions	
	l (murs compris) : de l'enveloppe : (joindre un jus	U _{moyen} = [W/m².K]		érer U = 0,7 [W/m².K] par défaut)	
Chauf	fage au bois	Chauffage électrique	\rightarrow	Énergie électrique à compenser :	0 [kWh]
Descriptif / demar de dérogation :	nde				
Hammam					
type d'utilisation	on:				
	→ nombi	e d'heure d'utilisation annuelle :	stan	dard	
situation de l'i	nstallation :				
surface au so	(murs compris) :	[m²]			
	de l'enveloppe :	U _{moyen} = [W/m ² .K			
				lancher, murs et plafond de l'installation)	
				Énergie électrique à compenser :	0 [kWh]
Descriptif / demar de dérogation :	nde				
Somme de l'éner	gie électrique	annuelle à compenser		the training of a straining	ADMINISTRATION OF
	e totale à compens			P _{froid} + P _{sauna} + P _{hammam} =	
	le EN-VD-72 rubi	rique 4)	852	[kWh] + 0 [kWh] + 0 [kWh] =	852 [kWh]
(à reporter dans	1447,83	rique 4)	852	kvvnj + 0 [kvvnj + 0 [kvvnj =	852 [kWh]
(à reporter dans	1447,83	Norme SIA 382/1, éd	ilian ka		
(à reporter dans Références norm Norme SIA 382	natives 2/2, édition 2010		lition 20	007 Norme SIA 180, éc	
(à reporter dans Références norm Norme SIA 382	natives 2/2, édition 2010	Norme SIA 382/1, éd	lition 20	007 Norme SIA 180, éc	
(à reporter dans Références norm Norme SIA 382	natives 2/2, édition 2010	Norme SIA 382/1, éd	lition 20	007 Norme SIA 180, éc	
(à reporter dans Références norm Norme SIA 382 Explications/mot	natives 2/2, édition 2010 tifs de non-con	Norme SIA 382/1, éd iformité et demande de dé Justificatif établi par :	lition 20	Norme SIA 180, éc	dition 1999
(à reporter dans Références norm Norme SIA 382 Explications/mot Signatures Nom et adresse	natives 2/2, édition 2010 Leader	Norme SIA 382/1, éd Iformité et demande de dé Justificatif établi par : Froid Arc Lémanique SA oute de Bellevue 11	lition 20	007 Norme SIA 180, éc	dition 1999
(à reporter dans Références norm Norme SIA 382 Explications/mot Signatures Nom et adresse de l'entreprise :	Leader 1	Norme SIA 382/1, éd Iformité et demande de dé Justificatif établi par : Froid Arc Lémanique SA oute de Bellevue 11 29 Villars-Ste-Croix	lition 20	Norme SIA 180, éc	dition 1999
(à reporter dans Références norm Norme SIA 382 Explications/mot Signatures Nom et adresse de l'entreprise : Responsable :	Leader I Adrien Briffaz	Norme SIA 382/1, éd aformité et demande de dé Justificatif établi par : Froid Arc Lémanique SA oute de Bellevue 11 129 Villars-Ste-Croix Tèl: 021 808 50 50	lition 20	Norme SIA 180, éc	dition 1999
(à reporter dans Références norm Norme SIA 382 Explications/mot Signatures Nom et adresse de l'entreprise :	Leader I Adrien Briffaz	Norme SIA 382/1, éd aformité et demande de dé Justificatif établi par : Froid Arc Lémanique SA oute de Bellevue 11 129 Villars-Ste-Croix Tèl: 021 808 50 50 rien.briffaz@leaderfroid.ch	lition 20	Norme SIA 180, éc	dition 1999



Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie

EN-VD-72

Justificatif énergétique Part minimale d'énergie renouvelable

Objet de compétence communale

Commune :	Cugy				n°	parcelle : 362	
bjet :	installation PAC Air/A	Air					
maine d'	application					middle of the last	
□ N	ouvelle construction	Agrandissemer (SRE nouvelle > 50n ou (SRE nouvelle >	n² et 20% SRE exi		((dés	allation de confort s)humidificateur, froid na/hammam)	de confort,
Chauffa	ge (art. 30b LVLE	ne)		ormances of selon SIA 38		Performances selon SIA	
Pompe a Chauffa CCF alir	re à bois à chaleur ge à distance <i>(rejets the</i> nenté par une énergie hermique <i>(>20% avec ge</i>		4400 1000 1000	$Q_h < Q_{h,i}$ $MJ/m^2 <$	MJ/m²	U _{projet} < (pour tous les	
Chaudiè	re à gaz	201		Q _h < 80% (Ω _{h,li} MJ/m²	U _{projet} < 80°	
Chaudiè	re à mazout	n dent militarbeet	Capa	Q _h < 60% (Q _{h,li} MJ/m²	U _{projet} < 60° (pour tous les	
Eau cha	ude sanitaire (art.	28a LVLEne)	en calle i mon	nlaiga sei	ales Paris	min is to be a second or	III-N-II
	Affectation	Besoins [MJ/m2]	SRE [m2]				
		0					
	Trigital hours qualitated	0			Énergie tota	le à compenser	
N THURST		0				- [kWh]	
		0					
Solaire	hermique	m	² x 1)	kWh/m ² =		kWh ≥	kWh
Solaire	ohotovoltaïque (avec PA	(C électrique)	É	nergie élec	trique à comper	nser:	kWh
		biomasse, géothermie profon ors zone à immissions exces					
	le de dérogation : re des justificatifs)						
		entre sud-est et sud-ouest 50kWh/m²) - calcul type Pol		favorable (20	0° - 60°) : 400kWl	n/m² ; capteurs sous	vide :
Electric	ité (art.28b al.1 LV	/LEne)		ma fide la l			
	Affectation	Besoins [MJ/m2]	SRE [m2]				
		0		le de Baller			
		0	THE PERSON	12-016KV	Énergie tota	ale à compenser	
		0		DOMESTO MAN		- [kWh]	
		0					
Solaire	ohotovoltaïque		E	nergie élec	trique à compe	nser:	- kWh
	de de dérogation : re des justificatifs)						

4. Installation de confort (art.28b al.2 LVLEne)

Somme cumulée des énergies électriques à compenser pour les installations de froid, d'humidification, de déshumidification ainsi que les saunas et hammams selon le(s) formulaire(s) EN-VD-5.

Énergie électrique totale à compenser selon EN-VD-5

852 [kWh]

Solaire photov	oltaïque			Énergie électrique à co	mpenser :	852 kWh
Demande de d	-		Mark Street			
Somme de l'éne	rgie électriq	ue annuelle à co	mpenser	The same of the sa		
Énergie élec	trique totale à	compenser :		$P_{ECS} + P_{\text{élec}} + P_{\text{con}}$ [kWh] + [kWh] + [kW	7,27,0	852 [kWh]
Dimensionneme	nt des chan	nps solaires phot	ovoltaïques		1.1	Pampa d shale
dénomination de l'installation	nombre de panneaux	P _{unitaire} des panneaux [Wc]	P _{installation} [kWc]	temps ²⁾ d'ensoleillement [h/an]	rendement ³⁾ du champ [%]	production annuelle [kWh]
Installation Pv	103	195	20,1	900	98	17 714
Installation Pv	42	145	6,1	900	98	5 371
Installation Pv	3	155	0,5	900	98	410
			nepr .			o in militario (12)
Devises	nce totale de	l'installation :	26,7 [kWc]	Production total	e annuelle :	23495 [kWh]
La prod 2) Valeur par défaut : 9 3) Rendement du char du présent fichier et d	uction d'éle 900h/an - calcul mp de panneau lans l'aide à l'ap	exigo I type PVsyst admis. x solaires selon l'illustro polication EN-VD-72 §2	ences légale ration indiquant le c (www.vd.ch/ene	elle estimée à 23495 [k] es de 852 [kWh]. rendement annuel en fonction orgie). Si les capteurs constituant et à prendre en compte sous ce	de l'orientation dans l'o	onalet "introduction"
La prod 2) Valeur par défaut : 9 3) Rendement du char du présent fichier et d calcul de la moyenne	uction d'éle 900h/an - calcul mp de panneau ans l'aide à l'ap pondérée des r matives /2, édition 201	exigonal type PVsyst admis. x solaires selon l'illustri pplication EN-VD-72 §2 rendements est à fourr	ences légale ration indiquant le c (www.vd.ch/ene	es de 852 [kWh]. rendement annuel en fonction orgie). Si les capteurs constituant	de l'orientation dans l'o	onglet "introduction"
La prod 2) Valeur par défaut : 9 3) Rendement du char du présent fichier et d calcul de la moyenne Références nor Norme SIA 382 Norme SIA 382 Norme SIA 382	uction d'éle 900h/an - calcul mp de panneaus lans l'aide à l'ap pondérée des r rmatives /2, édition 201 /1, édition 200 , édition 1999	exigonal type PVsyst admis. x solaires selon l'illustri pplication EN-VD-72 §2 rendements est à fourr	ences légale ration indiquant le ? (www.vd.ch/ene nir séparémment	er endement annuel en fonction orgie). Si les capteurs constituant et à prendre en compte sous ce	de l'orientation dans l'o	onalet "introduction"
La prod 2) Valeur par défaut : 3) Rendement du char du présent fichier et d calcul de la moyenne Références nor Norme SIA 382 Norme SIA 382 Norme SIA 180 Explications/me	uction d'éle 900h/an - calcul mp de panneaus lans l'aide à l'ap pondérée des r rmatives /2, édition 201 /1, édition 200 , édition 1999	exignation exignation exists and exists a solaires selon l'illustration endements est à fourrements es	ences légale ration indiquant le re (www.vd.ch/ene nir séparémment	es de 852 [kWh]. e rendement annuel en fonction de rgie). Si les capteurs constituant et à prendre en compte sous ce	de l'orientation dans l'o	onglet "introduction" tes orientations, le
La prod 2) Valeur par défaut : 3 Rendement du char du présent fichier et d calcul de la moyenne Références nor Norme SIA 382 Norme SIA 380 Explications/mo	uction d'éle 900h/an - calcul mp de panneau lans l'aide à l'ap pondérée des r rmatives /2, édition 201 /1, édition 200 , édition 1999 otifs de noi	exigo I type PVsyst admis. x solaires selon l'illustr pplication EN-VD-72 §2 rendements est à fourr 0 7 n-conformité et Justificatif éta	ences légale ration indiquant le	erendement annuel en fonction orgie). Si les capteurs constituant et à prendre en compte sous ce dérogation À RELE justifie	de l'orientation dans l'o le champ ont différen chiffre.	onglet "introduction" tes orientations, le
La prod 2) Valeur par défaut : 3) Rendement du char du présent fichier et d calcul de la moyenne Références nor Norme SIA 382 Norme SIA 382 Norme SIA 180 Explications/me	uction d'éle 900h/an - calcul mp de panneau lans l'aide à l'ap pondérée des r rmatives /2, édition 201 /1, édition 200 , édition 1999 otifs de noi	exignation exignation exignation exignation experience selon l'illustration ex solaires selon l'illustration ex exignation exignatio	ences légale ration indiquant le ration indiqu	erendement annuel en fonction orgie). Si les capteurs constituant et à prendre en compte sous ce dérogation À RELE justifie	de l'orientation dans l'o le champ ont différen chiffre.	onglet "introduction" tes orientations, le
La prod 2) Valeur par défaut : 13 3) Rendement du char du présent fichier et di calcul de la moyenne Références nor Norme SIA 382 Norme SIA 382 Norme SIA 180 Explications/me Signatures Nom et adresse de l'entreprise :	uction d'éle 900h/an - calcul mp de panneau lans l'aide à l'ap pondérée des r rmatives /2, édition 201 /1, édition 200 , édition 1999 otifs de noi	exigo I type PVsyst admis. x solaires selon l'illustr pplication EN-VD-72 §2 rendements est à fourr 0 7 n-conformité et Leader Froid Route d 1029 Vil	ences légale ration indiquant le ration indiqu	erendement annuel en fonction orgie). Si les capteurs constituant et à prendre en compte sous ce dérogation À RELE justifie	de l'orientation dans l'o le champ ont différen chiffre.	onglet "introduction" tes orientations, le
La prod 2) Valeur par défaut : 3 3) Rendement du char du présent fichier et d calcul de la moyenne Références nor Norme SIA 382 Norme SIA 382 Norme SIA 180 Explications/mo	pooh/an - calculmp de panneaus l'aide à l'appondérée des rematives /2, édition 201 /1, édition 200 , édition 1999 otifs de noi	exigo I type PVsyst admis. x solaires selon l'illustr pplication EN-VD-72 §2 rendements est à fourr 0 7 n-conformité et Leader Froid Route d 1029 Vil Tèl: 02	ation indiquant le (www.vd.ch/ene hir séparémment abli par : Arc Lémanique Bellevue 11 lars-Ste-Croix 1 808 50 50	erendement annuel en fonction orgie). Si les capteurs constituant et à prendre en compte sous ce dérogation À RELE justifie	de l'orientation dans l'o le champ ont différen chiffre.	onglet "introduction" tes orientations, le
La prod 2) Valeur par défaut : 3 3) Rendement du char du présent fichier et d calcul de la moyenne Références nor Norme SIA 382 Norme SIA 382 Norme SIA 180 Explications/mo Signatures Nom et adresse de l'entreprise : Responsable :	pooh/an - calculmp de panneaus l'aide à l'appondérée des rematives /2, édition 201 /1, édition 1999 otifs de noi	exigo I type PVsyst admis. x solaires selon l'illustr pplication EN-VD-72 §2 rendements est à fourr 0 7 n-conformité et Leader Froid Route d 1029 Vil	ences légale ration indiquant le ration indiquant le re (www.vd.ch/ene nir séparémment demande de abli par : Arc Lémanique e Bellevue 11 lars-Ste-Croix 1 808 50 50 079 656 85 86	erendement annuel en fonction orgie). Si les capteurs constituant et à prendre en compte sous ce dérogation À RELE justifie	de l'orientation dans l'o le champ ont différen chiffre.	onglet "introduction" tes orientations, le

DAIKIN

FICHE TECHNIQUE

FTXM-N





MURAL PERFERA				
Référence	FTXM42N & RXM42N9			
Puissance Frigorifique/Calorifique*	4,2 kW / 5,4 kW			
Puissance Absorbée (froid / chaud)*	0,97 kW / 1,31 kW			
EER / COP*	4.33 / 4,12			
SEER / SCOP**	7,85 / 4,71			
Label (froid / chaud)	A++/ A++			



*Conditions de mesure nominales EUROVENT : 35°C/27°C (rafraîchissement) & 7°C/20°C (chauffage) - **Calcul selon normes EN 14825 QR Code à scanner pour accéder à la bibliothèque du produit ou rendez-vous sur le site DAIKIN : www.daikinpro.com

UNITE INTE	FTXM42N	
Dimensions	(H x L x P)	294 x 811 x 272 mm
Poids de l'unité		10 kg
Débit d'air nominal	(Froid - Chaud)	570 - 624 m³/h
Pression sonore – Froid	(SIL - PV - MV - GV)	21 - 30 - 39 - 45 dB(A)
Pression sonore - Chaud	(SIL - PV - MV - GV)	21 - 29 - 39 - 45 dB(A)
Puissance sonore	(Froid)	60 dB(A)



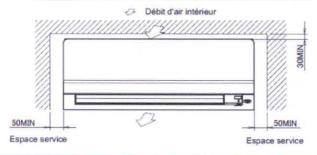
Contrôle de l'unité



- Télécommande Infrarouge incluse.
- Option Télécommande filaire : BRC073 (nécessite le câble BRCW901A03/08*)
- Contrôle Wifi intégré



Espace requis pour l'entretien et la ventilation (mm)



UNITE EXTERIE	RXM42N9		
Plage de fonctionnement	Froid Chaud	-10 / 50°C -20 / 18°C	
Dimensions	(H x L x P)	734 x 870 x 373 mm	
Poids de l'unité		50 kg	
Débit d'air nominal	(Froid - Chaud)	2796 - 2646 m³/h	
Pression sonore nominal	(Froid - Chaud)	48 - 48 dB(A)	
Puissance sonore	(Froid - Chaud)	62 - 62 dB(A)	
Section câble d'alimentation		selon NF C 15-100	
Câble de liaison U.I / U.E		4G1.5 mm²	
Protection		Courbe D – 16 A	

nm h

1N / 50 Hz / 220-240 V

Préchargé - 1,10 kg Préchargé - 10 m Complément -20g/m

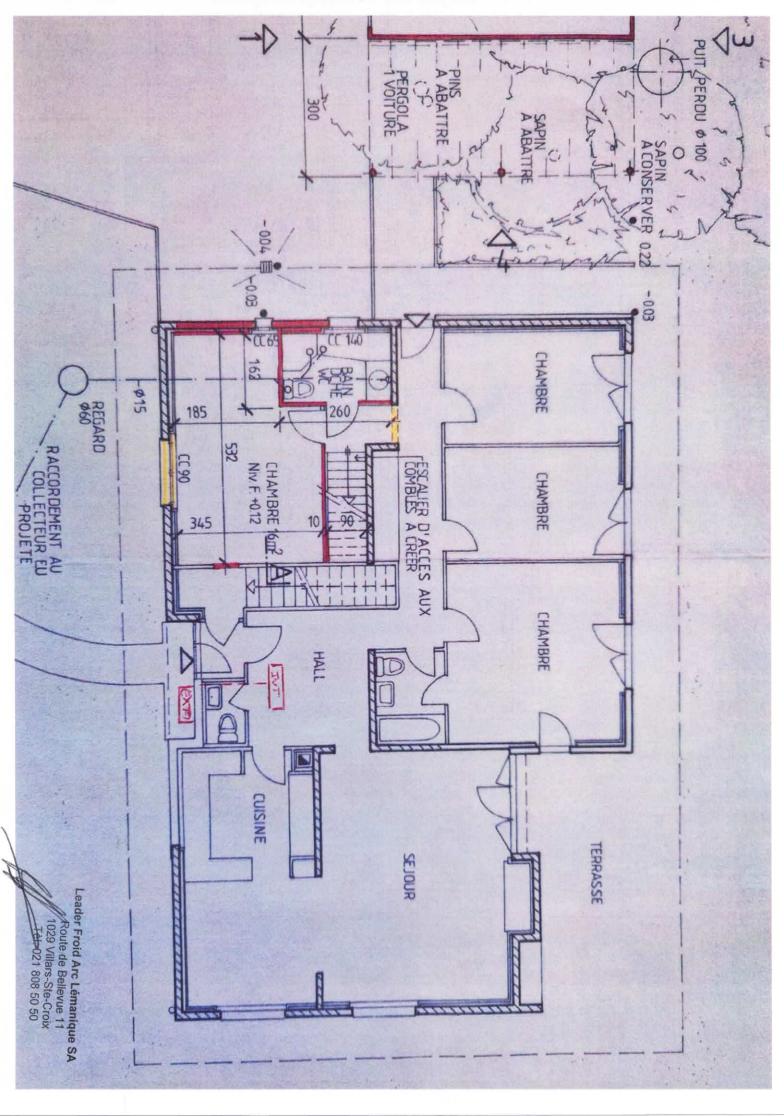
Lonqueur Max : UE à UI - 30 m Dénivelé - 20 m

Charge de Fluide :



Ce document est fourni à titre informatif. Pour plus de renseignements, merci de vous rapprocher de votre interlocuteur Daikin.

Route de Bellevue 11 1029 Villars-Ste-Croix Tèl: 021 808 50 50





Réfrigération - Climatisation - Pompe à chaleur

Procuration

Leader froid Arc Lémanique SA, Route de Bellevue	11, 1	029 Vill	lars-Sainte-	Croix est par	r la présente	autorisé
par:						

Nom / Prénom : Girardet Olivier

et Guardet Catherine

Adresse: Chemin du chateau 14

NPA, lieu: 1053 Cugy VD

concernant l'installation d'une pompe à chaleur air/eau située :

Adresse: Chemin du chateau 14

NPA, lieu: 1053 Cugy VD

Numéro de parcelle : 362

à entreprendre toutes les démarches juridiques en tant que détenteur d'une procuration illimitée en connexion avec la pompe à chaleur mentionné ci-dessus, comprenant le droit de désigner les fondés de pouvoir. La présente procuration inclut en particulier les droits suivants: représentation devant les autorités fédérales, cantonales et communales et les autres organes administratives et de réglementation, comme pour entre autres: la demande de permis de construire, l'annonce de projet et effectuer la demande pour les subventions cantonales et communales existantes, la demande d'autorisation d'occupation du domaine public pendant la procédure d'installation et les démarches relatives à d'autres exigences administratives.

Cup, le 25.3.29

Date:

Le(s) mandant

CHarchel Older Gradel lathering

Signature(s):

D. Charles

Leader Froid Arc Lémanique SA Noute de Bellevue 11 1029 Villars-Ste-Croix Tel. 021 808 50 50

Leader Froid Arc Lémanique SA Route de Bellevue 11 CH-1029 Villars-Ste-Croix

www.leaderfroid.ch

+41 21 808 50 50 Lausanne:

+41 21 601 61 00

Genève +41 22 731 12 22

Email: info@leaderfroid.ch







Direction générale de l'environnement (DGE)

Sécurité chimique et biologique

Ch. des Boveresses 155 Case postale 33 1066 Epalinges

FLUIDES REFRIGERANTS STABLES DANS L'AIR

Nouvelles installations, transformation ou extension d'installations de refroidissement. de climatisation ou de pompe à chaleur

Version mars 2023

Service responsable

Nombre d'exemplaires requis : 2

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), Direction générale de

l'environnement (DGE-DIREV), Ch. des Boveresses 155, 1066 Epalinges, tél. 021/316 43 60 N° CAMAC : 233845 DÉCLARATION DE L'INSTALLATION 1. Emplacement Rue: Chemin du château 14 NPA: 1053 Cugy Lieu: Indications complémentaires relatives à l'emplacement (entreprise, désignation interne de l'immeuble, etc.) : 2. Requérant ☐ Maître de l'ouvrage ☒ Exploitant de l'installation Entreprise / Particulier : Girardet Olivier Personne de contact : Girardet Olivier Chemin du château 14 Rue: NPA: 1053 Lieu: Cugy Tél.: 0792052592 Courriel: girardet@adropharm.com 3. Concepteur du projet d'installation frigorifique / de pompe à chaleur ☐ Identique au requérant □ Concepteur □ Fabricant ☐ Entreprise générale Entreprise: Leader Froid Arc Lémanique SA Personne de contact : Adrien Briffaz Route de Bellevue 11 Rue: NPA: 1029 Villars Ste Croix Lieu: Tél.: 0796568586 Courriel: adrien.briffaz@leaderfroid.ch 4. Fluide réfrigérant Type: R 32 Remplissage: 0.76 kg PRG1 (Potentiel de Réchauffement Global) du fluide utilisé : 675 5. Puissance Q_{0K}^2 : 5.4 kW (chaud) / 4.2 kW (froid)

PRG des principaux fluides réfrigérants figurant à la p.5

² Q_{0κ}: La puissance d'une installation est définie comme la puissance utile de pointe Q_{0κ} et une configuration de l'installation conforme à l'état de la technique, selon définition du § 2.3.4 de l'aide à l'exécution « Installations contenant des fluides frigorigènes : du concept à la mise sur le marché » de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), disponible sous : www.bafu.admin.ch/fluides-frigorigenes

Application (à cocher)³

Installation de climatisation servant au refroidissement des bâtiments (refroidissement dit de confort et domaines industriels)

Ex: Confort des personnes dans les locaux d'habitations, commerciaux, administratifs, des théâtres, des cinémas, hôpitaux, climatisation des entrepôts, des laboratoires, des centres de recherche et de données, etc.

Installation pour la réfrigération de denrées alimentaires ou de biens périssables

dans le commerce et l'industrie :
Ex : Supermarchés, stations-service, restaurants, boulangeries, boucheries, stockage dans l'industrie alimentaire, l'industrie chimique, l'industrie pharmaceutique, l'agriculture, etc.
☐ Froid positif (combiné ou non)
☐ Froid négatif
☐ Surgélation
☐ Froid négatif et surgélation, si combinable⁴ avec froid positif
☐ Installation de réfrigération industrielle pour le refroidissement des procédés Ex : Refroidissement des procédés dans l'industrie chimique, machines de moulage par injection et les machines-outils, procédés de production dans l'industrie alimentaire, etc.
☐ Pompe à chaleur
Ex : Installations pour la production saisonnière de chaleur de confort, production d'eau chaude dans les habitations, production de chaleur industrielle, chauffage à distance.
7 Circulation and Company of the State of th
7. Circuit frigoporteur, caloporteur et évaporateurs
Nombre d'évaporateurs : 1
☐ Réalisation d'un circuit frigoporteur (pas de système d'évaporation directe)
Réalisation d'un circuit caloporteur (pas de condenseurs refroidis à l'air)
Valorisation des rejets thermiques :
□ Oui Non
8. Technologie de réduction du fluide frigorigène
o. Technologie de reduction du nuide myorigene
Une technologie de réduction du fluide frigorigène d'au moins 15 % est-elle employée ? Ex : technologie des microcanaux ou sous-refroidissement du fluide frigorigène
□ Oui ⊠ Non
Si oui, laquelle :
1973 (Falletz etala) ola (listelli) ammerkantakil ila farmala (1976)
arraganiu 1 D
(Biod) WARE A Chornell Whele a Said

³ Pour la définition de l'application concernée, se référer au §2.3.8 de l'aide à l'exécution de l'OFEV.

⁴ Pour définir si le froid positif et le froid négatif sont considérés comme combinables, se référer au §2.3.8.2 de l'aide à l'exécution de l'OFEV

9. Dispositions constructives

Le requérant s'engage à veiller au respect des exigences de sécurité et d'environnement découlant de la norme SN EN 378 et du feuillet technique SUVA 66139.f.

10. Contrôle d'étanchéité

Les détenteurs des appareils et des installations suivants doivent les soumettre régulièrement à un contrôle d'étanchéité, au moins lors de chaque intervention et de chaque entretien:

- a. appareils et installations contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou de fluides frigorigènes stables dans l'air;
- b. appareils et installations qui contiennent des fluides frigorigènes stables dans l'air et dont la capacité correspond à plus de 5 tonnes d'équivalents CO₂;
- c. systèmes de réfrigération et de climatisation employés dans les véhicules à moteur et contenant des fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone ou des fluides frigorigènes stables dans l'air.

Si un défaut d'étanchéité est constaté, le détenteur doit immédiatement faire remettre l'appareil ou l'installation en état.

11. Livret d'entretien

Les détenteurs d'appareils et d'installations **contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes** doivent veiller à ce que soit tenu un livret d'entretien. Le nom du détenteur de l'appareil ou de l'installation doit figurer sur le livret d'entretien. Après chaque intervention ou chaque entretien, le spécialiste qui effectue les travaux doit noter dans le livret d'entretien les indications suivantes :

- a. la date de l'intervention ou de l'opération d'entretien;
- b. une courte description des travaux effectués;
- c. le résultat du contrôle d'étanchéité au sens du ch. 3.4 de l'ORRChim, annexe 2.10;
- d. la quantité et le type de fluide frigorigène retiré;
- e. la quantité et le type du fluide frigorigène dont l'installation a été remplie;
- f. le nom de l'entreprise ainsi que son propre nom et sa signature.

12. Obligation de communiquer

Toute personne qui a mis en service ou qui met en service ou hors service une installation stationnaire **contenant plus de 3 kg de fluides frigorigènes** doit le communiquer à l'OFEV (www.bafu.admin.ch/communication-rp).

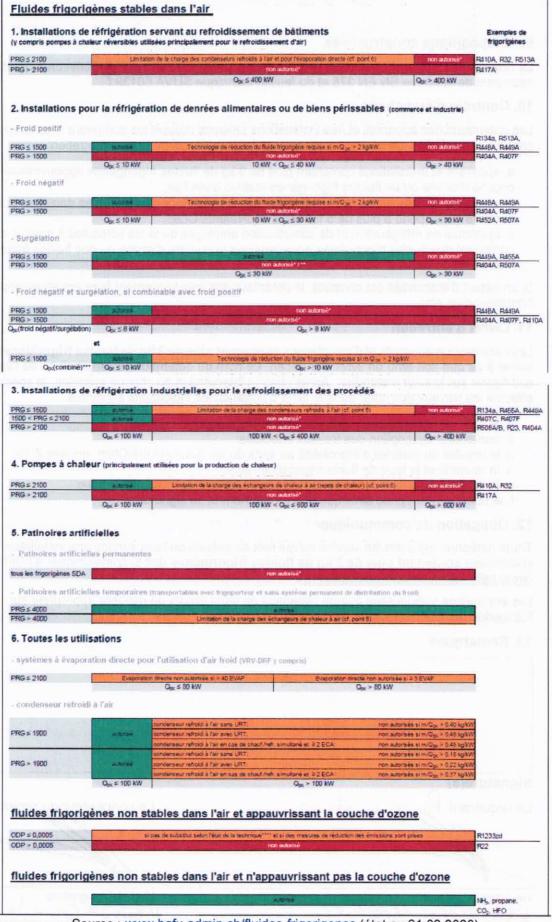
Les entreprises spécialisées attirent l'attention de leurs clients de manière appropriée sur l'obligation de communiquer.

Signature(s) Le requérant: Lieu, date, signature Lieu, date, signature

Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) DGE – Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) Assainissement – Sécurité chimique et biologique www.vd.ch/dge – T 41 21 316 43 60 – info.dge@vd.ch

d'utilisation des fluides réfrigérants stables dans l'air (814.81, ORRChim, annexe 2.10)

Règlementation (synthèse graphique)



Source: www.bafu.admin.ch/fluides-frigorigenes (état au 21.02.2020)

Fluide frigori- gène	Catégorie		Fluide frigorigène (exemples)	ODP	PRG ²	Group e de sé-	Dispositions de l'ORRChim applicables aux ins- tallations contenant des fluides frigorigènes
						curité ³	
Frigorigènes	CFG	Fluides purs	8-11	3,000	4750	Al	Mise sur le marché : interdite
appauvrissant	(fluoroshlorocar-		R-12	1,000		A1	Remplissage: Intendit Declaration obligatoire et livret d'entretien: ins-
la couche d'ozone	bures, totalement		R-13	1,000	14400	A1	tallations contenant plus de 3 ka de fluide
и одоне	halogénés)		R-13B1	10,000	7140	AT	Contrôle d'étanchéite : Installations contenant
		Mélanges (blends)	R-502	0,334	4657	A1	plus de 3 kg de fluide
	HCFC	Fluides	R-22	0,055	1810	Al	
	ffluorochlarocar- bures partiellement	purs Mélanges	R-401A (MP39)	0.037	1182	A1	
	halogénés)	(blends), en	R-402A (HP80	0.021	100	A1	
		general a	R-402B (HP81	0,033		A1	
		base de R-	R-408A (FX-10)	0.021	2122	10000	
		22.	R-409A (FX-56)	0,048		Al	
	HCFO	Fluides	R-1233zd(E)	<0.000	3,7	A1	Mise sur le marche : intendite sauf si selon l'état
	fluorachtora-alé- fines partiellement	purs	R-1233zd(Z)	4	0,4	A.1	de la technique an ne connaît pas encare de
	halogénées)		R-1224yd(Z)	<0,000	0.8	A1	substitut et al des mesures ont été prises pour éviter les émissions de frigorigenes
				0,0002			Remolissage : autorise Déclaration obligatoire et livret d'entretien : ins- tallations contenant plus de 3 kg de fluide Contrôle d'étanohéité : installations contenant
Frigorigèness	HFC/PFC	Fluides	R-23	0	14800	A1	Mse sur le marché : autorisée de manière limitée
A 115W1Geness	THE STATE OF	purs	N 77		17000	4.50	selon la puissance frigorifique, le potentiel d'effet
stables dans l'air	(fluorocarbures	Para	R-32	0	675	A2L	de serre et les circuits secondaires. Condition por
Juneary Managar and	partiellement ou		R-125	0		1.000	une dérogation : l'état de la technique ne permet
	totalement halogénés)		R-134a	0		A1	pas de respecter les exigences de sécurité selon
			R-143a	0		A2L	les normes SN EN 378-1, -2 et -3 sans utiliser u
		Mélanges	R-404A	0			frigorigène stable dans l'air.
		(blends)	R-407C	0			Remplissage d'installations avec une aapacité su
		(olellos)	R-407F	0			périeure ou égale à 40 tonnes d'équivalents CO2
			R-410A	0			un frigorigène de PRG supérieur ou égal à 2500 ;
		1 2 2	R-413A	0			uniquement des frigarigenes régénérés. Remplis- sage interdit dès le 1 ^{sr} janvier 2030.
			R-417A	0		10000	The state of the s
			R-422A	0			Déclaration obligatoire et livret d'entretien : instru lations contenant plus de 3 kg de frigorigène
			R-422D	o	100000000000	A1	Contrôle d'étanchéité : installations contenant
			R-437A	0		1	plus de 3 kg de frigorigêne ou plus de 5 t d'équi-
			R-507A	0		17.7	valents CO2
			R-508A	0		10.00	
			R-508B	0		1	
		Mélanges	R-448A	0		-	
	1-11-1-1-1	avec HFO	R-449A	0	1396	Δ1	We will be a second of the sec
		(blends)	R-450A	0			
			R-452A	0			
			R-454C	0	37E 27 C C	A2L	
			R-455A	0	4-0-30	A2L	
	all and production		R-513A	0	272		
Frigorigènes n'appauvrissant	Naturels	Fluides	R-170 (ethane) R-290 (propane)	0	6 3	A3 A3	Mise sur le marché : autorisée Remolissage : autorisé
pas la couche		purs	R-717 (NH3)		0	B2L	Declaration obligatoire et livret d'entretien : însti
			R-718 (H2O)		0	A1	lations contenant plus de 3 kg de frigorigêne
d'ozone et qui ne			R-744 (CO2)	0		A1	Contrôle d'étancheité : pas de prescriptions
sont pas stables			R-600 (butane)	0		A3	have a because the
		102 11 72 11	The second secon		3	A3	
sont pas stables			R-600a (isobu-	0			
sont pas stables			tane)	0	2	A3	
sont pas stables		Mélanas	tane) R-1270 (propène)	0	2		
sont pas stables		Mélanges (Blends)	tane) R-1270 (propène) R-290/R-600a		3	A3	
sont pas stables		Mélanges (Blends)	tane) R-1270 (propène) R-290/R-600a R-290/R-170	0	3 3	A3	
sont pas stables	HFO		tane) R-1270 (propène) R-290/R-600a R-290/R-170 R-723 (DME/NH ₂) R-1234yf	0	3 3 8 <1	A3 A3	
sont pas stables	HFO (fluoro-oléfines par- tiellement halogé-	(Blends)	tane) R-1270 (propène) R-290/R-600a R-290/R-170 R-723 (DME/NH ₃)	0000	3 3 8 <1	A3 A3 A3	

Source: www.bafu.admin.ch/fluides-frigorigenes (état au 15.09.2020)



Rapport d'analyse Amiante dans les matériaux

Cand-Landi SA A l'att. de M. Pedro Videira Chemin du Grandsonnet 3 1422 Grandson

Rapport

1581/49 A

Emis le

25.03.2024

Version

4

Commande

Visite du 20.03.2024

Nb échantillon

Date de réception

20.03.2024

Prélevé(s) par

Le client

Travail accrédité selon méthode * MS-A-2

Référence

124'035_Girardet_Cugy

Résultat :

Identification	Description (fournie par le client)	Résultat
P01	Crépi, façade	amiante non détecté
P02	Mur, WC	amiante non détecté



Elodie Egger Responsable Scientifique Jean-Christophe Ebinger Assurance Qualité



* Méthode interne (MS-A-2) selon les normes VDI 3866 Blatt 5 et HSG 248 adaptées.

Les analyses sont effectuées en microscopie électronique à balayage et spectrométrie de rayons-x dispersive en énergie, selon l'état des connaissances techniques, scientifiques et réglementaires actuelles.

Aucune limite inférieure n'est définie. Toutefois, la détection de l'amiante est possible à des teneurs de l'ordre de 0.01%. Quelle que soit leur teneur, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante, même si des quantités infimes sont mises en évidence.

Les résultats se rapportent uniquement au matériau ou à l'ensemble des éléments présents dans l'échantillon soumis aux analyses, quelle que soit la description communiquée par le client. Toutes données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Toute reproduction partielle de ce rapport est non valable, sauf autorisation formelle de notre part. Aucune communication concernant ce rapport ne sera faite sans l'autorisation formelle du client. Les PV d'analyse sont disponibles sur demande.

Route de Bellevue 11 1029 Villars-Ste-Croix Tèl: 021 808 50 50

> T | +41 21 691 82 52 info@microscan.ch 20240325_A_1581_49_R_Bulk_F



Rapport d'analyse Amiante dans les matériaux

Cand-Landi SA A l'att. de M. Pedro Videira Chemin du Grandsonnet 3 1422 Grandson

Rapport 1581/49 A Emis le 25.03.2024

Version 1 Commande Visite du 20.03.2024

Nb échantillon 2 Date de réception 20.03.2024

Prélevé(s) par Le client Travail accrédité selon méthode * MS-A-2

Référence 124'035_Girardet_Cugy

Résultat:

Identification	Description (fournie par le client)	Résultat
P01	Crépi, façade	amiante non détecté
P02	Mur, WC	amiante non détecté



Elodie Egger Responsable Scientifique Jean-Christophe Ebinger Assurance Qualité



Les analyses sont effectuées en microscopie électronique à balayage et spectrométrie de rayons-x dispersive en énergie, selon l'état des connaissances techniques, scientifiques et réglementaires actuelles.

Aucune limite inférieure n'est définie. Toutefois, la détection de l'amiante est possible à des teneurs de l'ordre de 0.01%. Quelle que soit leur teneur, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante, même si des quantités infimes sont mises en évidence.

Les résultats se rapportent uniquement au matériau ou à l'ensemble des éléments présents dans l'échantillon soumis aux analyses, quelle que soit la description communiquée par le client. Toutes données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Toute reproduction partielle de ce rapport est non valable, sauf autorisation formelle de notre part. Aucune communication concernant ce rapport ne sera faite sans l'autorisation formelle du client. Les PV d'analyse sont disponibles sur demande.

^{*} Méthode interne (MS-A-2) selon les normes VDI 3866 Blatt 5 et HSG 248 adaptées.



ATTESTATION DE PRÉLÈVEMENT

En tant qu'entreprise spécialisée dans le domaine du désamiantage, nous avons été mandatés pour l'exécution des 2 prélèvements de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Eléments analyses :

- Crépi de façade ;
- Revêtement de mur intérieur (wc) ;

Adresse d'intervention:

- Chemin du Château 14, 1053 Cugy

Par la présente, nous attestons que tous les matériaux ont été analysés et traités conformément aux dispositions, réglementations et directives légales en vigueur.

Les matériaux analysés ne contiennent pas d'amiante.

Annexes:

Résultat des analyses effectuées par un laboratoire accrédité;

CAND-LANDI SA

S. Homberger





Grandson, le 03.06.2024